5 MINUTES ÉTERNELLES



N°48/ TICHRI - HESHVAN 5775

בעזרת ה' יתברך

5 minutes éternelles

Programme d'étude journalier
15 Tishrei - 8 Heshvan 5775

Au sommaire :

- Halakha :
  - **La Mitsva du Loulav** 15 au 21 Tishrei
  - **Sim'hat Torah** 22 Tishrei
  - **Kevod haSefarim** 23 Tishrei au 8 Heshvan
- Moussar :
  - **Le Loulav** 15 au 21 Tishrei
  - ***Hodou Lashem Kireou biShmo*** 23 Tishrei au 8 Heshvan

En supplément en fin de livret: les Hoshaanot

© 2014 - H.M & S. Dahan
La reproduction partielle ou intégrale du livret est interdite

Traduction de la lettre de recommandation du Rosh Yeshiva, le Gaon Rav Shmouel Auerbach chlita

Mon cher élève, le Rav Harry Méir Dahan, m'a présenté la série de brochures dédiée aux francophones qu'il a l'intention d'éditer et d'appeler « 5 minutes éternelles ». Cette brochure mensuelle contient un programme d'étude quotidien de Halakha (lois appliquées), Moussar (pensée juive) et Parachat Hachavoua (section hebdomadaire).

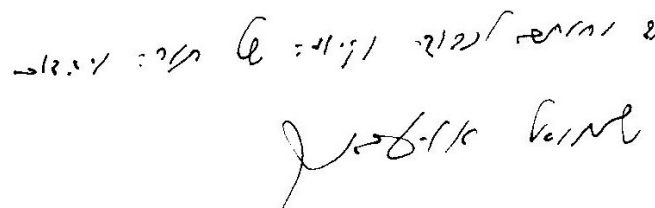
Heureux celui qui se préoccupe d'éterniser ne fût-ce que 5 minutes par jour, mettant de côté pour le monde à venir des mérites incommensurables pour chaque mot de Torah étudié !

Après s'être délecté de la douceur de la Torah, il démultipliera certainement son étude et son accomplissement des Mitsvot.

Il serait fantastique que chaque bon juif n'ayant pas encore réussi à se fixer de temps d'étude de Torah, étudie dans ces brochures conviviales qui abordent des Halakhot importantes touchant à des thèmes du quotidien, et des paroles de Moussar éveillant le cœur à la Torah et à la crainte divine.

Je lui souhaite toute la réussite possible dans cette entreprise sainte de diffusion de la Torah au plus grand nombre. Tous ceux qui contribueront à ce projet seront bénis du Ciel, spirituellement et matériellement, eux et leur descendance.

Au nom du respect et de la pérennité de la Torah et du judaïsme.



Joseph Haïm Sitruk

Grand Rabbin

Jérusalem, le 23 Octobre 2011

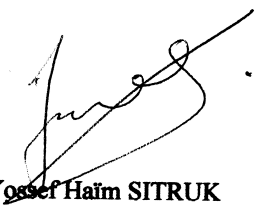
A l'intention du Rav Arié Dahan,

Tout le monde connaît l'importance de la mitsva de « והגית בו יומם ולילה» qui consiste à étudier la Torah jour et nuit. Elle n'est cependant pas facile à accomplir pour tout le monde.

Le concept développé par le Rav Dahan à travers la brochure « 5 minutes éternelles », permet à chacun de vivre l'expérience du limoud au quotidien.

Je tiens à souligner la qualité du travail accompli et la richesse des sujets évoqués. Je voudrais apporter ma bénédiction à cette initiative et encourager ses auteurs à poursuivre leurs efforts.

La réalisation d'un tel projet présente évidemment des difficultés. C'est pourquoi soutenir « 5 minutes éternelles » apportera un grand mérite à ceux qui le pourront.



Rav Yossef Haïm SITRUK

25-27, Rue Garnier - 92200 Neuilly-sur-Seine

email : grandrabbinsitruk@gmail.com

Halakha: Loulav

A la 8e année de son règne, David quitte Hévron pour s'installer à Yéroushalaïm. Près de sa demeure, il érige une tente pour abriter le *Aron haBrit* – l'Arche des Tables de la loi. L'édification de cette tente se fait dans une grande joie. Un convoi de 30.000 sujets accompagne le *Aron haBrit*, en chantant et dansant devant l'Arche qui s'apprête à gagner ce qui deviendra le *Beit haMikdash*. A cette occasion, David rédige le *Hodou Lashem Kireou bishmo...*, le texte par lequel nous débutons la prière de *Shahrit*. Nous étudierons *Beezrat Hashem* ce texte après Souccot. Pour le moment, concentrons-nous sur les derniers versets.

Dans cette prière, David commence par expliciter la bienveillance constante d'Hashem sur le peuple d'Israël tout au long de l'histoire, afin d'amener le monde vers la réalisation de Son programme: le dévoilement de Sa majesté. David appelle alors toutes les peuplades à reconnaître Hashem et à proclamer Sa royauté. Puis, il nous projette dans le monde merveilleux que nous découvrirons lorsque Hashem dévoilera Sa gloire [*Divrei haYamim* I 16:33-36]: יִשְׂמְחוּ הַשָּׁמַיִם וְתָגֵל הָאָרֶץ וְיֹאמְרוּ בַגּוֹיִם ה' מָלָךְ... אָז יְרַנְּנוּ עֲצֵי הַיָּעַר מִלִּפְנֵי ה' כִּי בָא לִשְׁפּוֹט אֶת הָאָרֶץ - Lorsqu'un roi humain est intronisé, ses sujets ne peuvent se réjouir pleinement, tant ils craignent que leur souverain n'instaurera pas la justice. Mais lorsque Hashem dévoilera sa majesté, tous les justes et bons s'exalteront: ***'Que les cieux se réjouissent, Que la terre s'exalte! Que les peuples clament: 'Hashem est le roi!'***[...] ***Alors, les arbres des forêts raisonneront joyeusement, car Hashem est*** **[enfin]** ***venu pour juger la terre!'***

David conclut alors ce chant en nous appelant à glorifier Hashem dans ce monde présent: הוֹדוּ לַה' כִּי טוֹב כִּי לְעוֹלָם חַסְדּוֹ - ***Rendez hommage à Hashem, car Sa grâce est éternelle!*** Et de nous encourager à continuer d'espérer Sa rédemption, car c'est en désirant ardemment Son salut qu'Il nous sauvera: וְאִמְרוּ הוֹשִׁיעֵנוּ אֱ-לֹהֵי יִשְׁעֵנוּ וְקַבְּצֵנוּ וְהַצִּילֵנוּ מִן הַגּוֹיִם לְהֹדוֹת לְשֵׁם קָדְשֶׁךָ לְהִשְׁתַּבֵּחַ בִּתְהִלָּתֶךָ - *Priez donc:* '***Viens Hashem à notre secours, rassemble-nous et délivre-nous d'entre les nations, pour que nous rendions hommage à Ton saint nom, et célébrions Tes louanges...***'

Introduction - Loulav

09/10/14

A Rosh Hashana, nous avons proclamé du plus profond de notre cœur: '***Hashem est le roi du monde!*** Cette proclamation s'est poursuivie jusqu'à Kippour, où nous l'avons concrétisée en revenant à Lui et en nous soumettant totalement à Sa volonté. Vient alors la fête de Souccot, où nous saisissons les *Arba Minim* – les 4 espèces du Loulav, pour exprimer avec joie que '***même les arbres raisonnent joyeusement, car Hashem est venu pour diriger la terre!*** C'est ainsi que nous secouons ces branches dans le *Hallel*, lorsque l'on dit: *Hodou Lashem Ki Tov... -* ***Rendez hommage à Hashem, car Sa grâce est éternelle!*** Et comme le suscite le verset suivant, nous renforçons notre espoir d'être prochainement délivrés, en secouant à nouveau le *Loulav* en disant ***Ana Hashem ! Hoshiya' Na ! – De grâce, Hashem! Secours-nous immédiatement !*** Et nous continuons dans le même élan les *Hoshaanot*.

Un programme chargé nous attend pour cette semaine, car nous n'avons que 7 jours pour faire le tour des nombreuses lois et principes du *Loulav*. Commençons par poser quelques lois urgentes pour aujourd'hui, que nous expliquerons par la suite:

1. Pour le 1er jour de fête, il faut nécessairement **posséder** le *Loulav* avec lequel on accomplit la Mitsva. Soit, si je m'acquitte de la Mitsva en utilisant le *Loulav* d'un autre, celui-ci doit nécessairement me le **donner**, et non me le prêter. Il est par conséquent impossible de s'acquitter de la Mitsva avec le *Loulav* d'un enfant [moins de 13 ans].

2. C'est une Mitsva d'attacher le *Hadas* et la *Arava* [le myrte et le saule] au *Loulav*. Celui qui ne les a pas liés avant la fête, ne pourra pas faire de double-nœud pendant *Yom Tov*. Il se contentera alors de les attacher en faisant un nœud de lacet. Selon la loi stricte, il est permis de détacher une feuille du *Loulav* pour l'attacher. Mais on ne pourra pas l'effiler – c.-à-d. la couper dans le sens de la longueur pour faire des fils fins.

3. Il est défendu à *Yom Tov* de fabriquer une bague en pliant une feuille du *Loulav*, ni de tresser un manche pour le *Loulav* en croisant des feuilles de palmier.

Halakha: Loulav

1. Selon la Torah, la Mitsva du *Loulav* ne nous incombe que le 1er jour de Souccot. A l'exception de ceux qui se rendaient au *Beit haMikdash*, qui étaient imposés de cette Mitsva durant les 7 jours.

A notre époque, nos Maîtres ont instauré de prendre le *Loulav* durant les 7 jours de fête, en souvenir du *Beit haMikdash*. [Certains pensent que la Mitsva de la Torah est encore en vigueur à notre époque, **lorsque l'on est dans la vieille ville de Jérusalem**. Aussi, celui qui va au *Kotel* à *Hol haMoed* –du 2e au 7e jour de Souccot– en journée fera bien d'accomplir cette Mitsva, sans *Berakha*.]

2. Puisque la Mitsva du *Loulav* à *Hol haMoed* n'est que d'ordre rabbinique, nos Maîtres ont amoindri la rigueur de certaines lois du *Loulav*. Notamment, **la propriété:** le 1er jour de Souccot, il faut impérativement être propriétaire du *Loulav* pour accomplir sa Mitsva. On ne s'acquitte pas en empruntant le *Loulav* de son ami; ce dernier doit nécessairement nous le céder (après avoir accompli sa Mitsva). De ce fait, pour le 1er jour de Souccot, on ne peut s'acquitter de la Mitsva en prenant le *Loulav* d'un enfant, car d'un point de vue halakhique, quelqu'un de moins de 13 ans ne peut pas céder sa propriété. De même, si le *Loulav* de notre ami ou parent est posé, et que celui-ci n'est pas à proximité pour qu'on lui demande une autorisation explicite, on ne peut pas s'acquitter de la Mitsva en utilisant son *Loulav*. Ces restrictions ne sont plus en vigueur à partir du 2e jour. Soit, un enfant peut prêter son *Loulav* à un adulte. Et si le *Loulav* d'un ami est posé, on peut l'utiliser soigneusement pour accomplir sa Mitsva. [Rama ch.649 §5]

3. Selon la Torah, on s'acquitte de la Mitsva du *Loulav* en soulevant uniquement les 4 espèces [M-B ch.651 §49]. Nous avons toutefois l'usage de le secouer dans les 6 directions – aux 4 points cardinaux, en haut et en bas. Nous préciserons plus tard la manière exacte de le secouer, ainsi que la façon de tenir le *Loulav*. Je vous suggère de lire ces instructions au plus vite, afin d'accomplir chaque jour cette Mitsva au mieux!

וּלְקַחְתֶּם לָכֶם בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן פְּרִי עֵץ הָדָר כַּפֹּת תְּמָרִים וַעֲנַף עֵץ עָבֹת וְעַרְבֵי נָחַל

Vous prendrez le 1er jour un Etrog, un Loulav, des rameaux de Hadas et de Arava, et vous vous réjouirez devant Hashem…

Le Midrash [*Tanhouma, Emor* 18] commente: '*Ce verset parle d'Israël et des nations, qu'Hashem a jugés à Kippour, et nous apprend qu'Hashem a gracié les Bnei Israël. Comment? Imaginons 2 rivaux qui se font juger devant le roi. Après leur audience, ils sortent sans que personne ne sache qui a gagné le procès. Le roi dit alors: demandez leur donc lequel des 2 tient la lance!* [L'usage était de transmettre une lance à celui qui gagnait un procès, en signe de victoire.] *Ainsi, Hashem a prescrit aux Bnei Israël de lever leur Loulav après Kippour, afin que chacun sache qu'Israël a eu gain de cause!*'

Nos Maîtres expriment de plusieurs manières que la fête féérique de Souccot prolonge les jours redoutables de Rosh Hashana et Kippour. Pour ce nouveau tour de calendrier, Hashem a inspecté à Rosh Hashana Son monde et Ses créatures, pour décider des éléments à maintenir en vie pour contribuer à Son programme : le dévoilement de Sa majesté sur terre. Devant la solennité de l'évènement, nous sommes revenus à Hashem de tout notre cœur, jusqu'au dernier sursis de Kippour.

Après ces fortes émotions de crainte et de révérence, vient le moment d'inculquer au cœur l'amour pour Hashem et la joie d'accomplir Ses Mitsvot! A commencer par la *Soucca*, dès l'entrée du 15 Tishrei. Puis par le *Loulav* le lendemain matin, que nous secouons avec joie dans les 6 directions, en glorifiant Hashem. Nous déclarons ainsi qu'Hashem est le roi du monde, et que nous avons pleinement confiance en Lui, qu'Il nous protègera de tout danger, par le mérite de Ses Mitsvot.

C'est dans cette atmosphère d'exaltation que va se clôturer le jugement à Hoshaana Raba, lorsque la cour céleste va transmettre sa sentence aux anges exécuteurs. C'est aussi à ce moment qu'Hashem fixera le quota de pluie annuel, lorsque nous ferons les *Hoshaanot* de Hoshaana Raba.

Etudions donc quelques principes et significations du *Loulav* et des *Hoshaanot*.

Halakha: Loulav

1. La Mitsva du *Loulav* est composée de 4 éléments : le *Loulav* – une branche de palmier encore ferme, 3 branches de *Hadas* –myrte, 2 branches de *Arava* –saule, et un *Etrog* – cédrat. Si l'un des 4 éléments manque, on n'accomplit aucune Mitsva en saisissant les 3 espèces.

Par contre, si l'on n'a qu'une branche de *Hadas* ou de *Arava*, on s'acquitte de la Mitsva a posteriori. Pour le 1er jour de fête, si après avoir pris un tel *Loulav*, l'occasion se présente dans la journée de saisir un *Loulav* complet, on s'efforcera de reprendre ce *Loulav* sans dire de *Berakha*, et de le secouer dans les 6 directions. [M-B ch.651 §5]

2. Il faut attacher le *Hadas* et la *Arava* au *Loulav*, de manière à ce qu'ils forment un bouquet. On accomplira alors la Mitsva en saisissant le *Loulav* de la main droite, et le *Etrog* de la main gauche.

A posteriori, on s'acquitte de la Mitsva même si on ne les a pas du tout liées. Plus encore: on s'acquitte a posteriori de la Mitsva du *Loulav* en saisissant chacune des 4 espèces à tour de rôle. [ch.651 §12]

Commençons par préciser la manière de les attacher.

3. Les 4 espèces doivent toujours être saisies verticalement, la racine de chacune en bas. On ne s'acquitte pas de la Mitsva lorsque l'on tient l'une des 4 espèces à l'envers, ni même à l'horizontale [M-B ch.651 §16]. Cet axiome aura plusieurs conséquences quant à la manière de saisir le *Loulav* lors de la *Berakha*, ou lorsqu'on le balance. Pour notre propos, il faut veiller à attacher le *Hadas* et la *Arava* dans le bon sens.

4. La tige de la *Arava* est relativement souple. Lorsqu'on attache cette espèce au *Loulav* trop bas, il arrive que sa tête pendouille et se retourne. Il est de ce fait souhaitable de veiller à l'attacher au Loulav assez haut, de manière à la maintenir entièrement droite, de bas en haut. [Cf. *Kaf haHaïm* ch.651 §13 pour le *Hadas*. D'autant plus qu'il est bon de toujours plaquer le *Hadas* et *Arava* contre le *Loulav*, sur toute leur longueur. Cf. *Ibid.* 12]

5. On attachera les 3 espèces à même hauteur. Selon la Kabbale, il est souhaitable de surélever légèrement le *Hadas* au-dessus de la *Arava*. [ch.651 §1, Cf. *M-B et Kaf haHaïm*]

Moussar : Loulav

Les Mitsvot de la Torah sont classifiées en 3 catégories: ***Edoth*** – les témoignages, ***Houkim*** – les décrets, et les ***Mishpatim*** – les règlements. Les ***Mishpatim***, ce sont les Mitsvot qui ont une raison logique, telles que le vol, l'inceste, le respect des parents. Les ***Edoth*** sont les Mitsvot ordonnées en rapport avec un évènement, notamment les Mitsvot qui rappellent la sortie d'Egypte. Et les ***Houkim*** sont les Mitsvot qui n'ont pas de logique **apparente**, telles que l'interdiction de porter un habit de lin et laine, ou les espèces d'aliments interdites à la consommation.

De manière générale, les fêtes juives sont des *Edoth* – des témoignages. On s'abstient de travailler à Shabbat pour témoigner qu'Hashem a construit le monde en 6 jours et S'est abstenu de création le 7e. A Pessah, nous mangeons la *Matsa* en souvenir des galettes que nous mangeâmes hâtivement lorsque Hashem nous sortit d'Egypte. A Souccot, nous nous asseyons dans la *Soucca* en souvenir des 7 nuées grâce auxquelles Hashem nous protégea durant 40 ans de traversée du désert. Le *Shofar* de Rosh Hashana a lui-aussi plusieurs significations – rappeler le sacrifice d'Itzhak, le don de la Torah au Sinaï, ou encore, le grand *Shofar* qu'Hashem sonnera lorsqu'Il dévoilera Sa majesté.

La signification de la Mitsva du *Loulav* est quant à elle bien moins évidente. Les *Midrashim* évoquent maintes allusions à ces 4 espèces. La plus connue est sûrement celle des 4 types de juifs, comme nous l'évoquerons. Reste que ces allusions sont de l'ordre du *Midrash*, elles embellissent certes cette Mitsva, mais n'expliquent pas rationnellement son principe. Commençons donc par expliquer le sens du *Loulav*.

Ces 4 espèces ont la particularité de requérir beaucoup d'eau. Selon le Rambam, cette *Mitsva* rappelle elle aussi les miracles de la traversée du désert, comme la *Soucca*. Hashem nous entretint durant 40 ans dans un endroit sec et aride, pour nous conduire vers une terre merveilleuse, où poussent ces espèces très hydratées. Puisqu'à Souccot, Hashem décide du quota de pluie de l'année, nous éveillons Sa miséricorde en reconnaissant ces bontés.

A suivre...

Halakha: Loulav

1. Il faut saisir le *Loulav* de manière à ce que sa *Shidra* –la colonne vertébrale qui relie ses feuilles– soit face à soi, et non vers l'extérieur.

2. Dans le bouquet du *Loulav*, les ashkénazes ont l'usage de disposer le *Hadas* à droite, et la *Arava* à gauche [avec le *Hadas* légèrement surélevé, comme hier].

Les séfarades ont adopté l'usage du Ari za'l, d'entremêler les branches de *Hadas* et de *Arava*. Soit, lorsque la *Shidra* et face à soi, on dispose une branche de *Hadas* à droite, une à gauche, et une au milieu qui recouvre la *Shidra* du *Loulav*. Il est bon de veiller à orienter alors légèrement la tête de celle du milieu vers la droite. Puis, on dispose les 2 branches de *Arava* à gauche et droite de la *Shidra*, entre les branches du *Hadas*. [*Kaf haHaïm* ch.651 §14]

3. C'est un bon usage d'attacher les branches de *Hadas* et de *Arava* au *Loulav* avec 3 attaches, en souvenir des 3 Patriarches. Certains ajoutent 2 bagues supplémentaires sur le *Loulav* uniquement. Selon le Ari, il est souhaitable d'ajouter 15 bagues au *Loulav* pour obtenir 18 bagues, en allusion à la colonne vertébrale composée de 18 vertèbres. [KH §16]

4. Certains ont l'usage d'enfiler les branches de *Hadas* et de *Arava* dans un *Koshikakh* – un dispositif tissé de feuilles de palmier qui comporte 2 entres, l'une pour le *Hadas*, l'autre pour la *Arava*. Bien que l'on s'acquitte ainsi de la Mitsva d'attacher le *Loulav*, il est souhaitable d'ajouter par-dessus une attache [Cf. MB §8 et KH§11]. Précisons que selon l'usage séfarade d'entremêler le *Hadas* et la *Arava*, il n'est pas possible d'utiliser ce dispositif.

5. On veillera à laisser les 12 cm supérieurs du *Loulav* libres, de manière à ce que les feuilles du *Loulav* puissent trembloter lorsque l'on secoue le *Loulav*. Et le 7e jour, à *Hoshaana Raba*, l'usage est d'ouvrir les bagues du *Loulav* jusqu'à la moitié de sa hauteur.

La Guemara [*Soucca* 37B] dit qu'il faut '*secouer le Loulav en va-et-vient pour reconnaître Celui à qui appartiennent les 4 directions, puis le monter et le descendre pour reconnaître Celui à qui appartiennent le ciel et la terre*'. Et d'ajouter: '*le va-et-vient, pour repousser les mauvais vents* –qui pourraient atteindre les récoltes–, *et le monter et le descendre pour intercepter les mauvaises pluies*'. Nous déduisons 2 intentions à avoir lorsqu'on secoue le *Loulav* dans toutes les directions: reconnaître qu'Hashem règne partout, et repousser toutes les forces du mal.

La suite de la Guemara met en évidence que ces 2 intentions sont liées: on parvient à écarter les dégâts de tous les fronts **parce qu**'on réalise qu'Hashem est partout. En témoignant qu'Il domine tout l'univers, nous mettons notre confiance en Lui et méritons de ce fait d'être protégé.

Et de raconter que Rav Aha bar Yaacov secouait son *Loulav* en disant: '*Prend donc ce pic dans tes yeux, Satan !*' Rashi explique qu'il voulait par là renforcer son attachement à la Torah et aux Mitsvot, en disant au Satan '*Vois de tes yeux que tu ne parviendras pas à nous détacher des Mitsvot!*' Soit, **j'empêche le mal de m'atteindre parce que je m'accroche davantage aux Mitsvot d'Hashem**. Certes, la Guemara critique ce style taquin utilisé pour s'adresser au Satan, car il ne faut pas attiser sa colère de peur qu'il ne s'acharne à nous faire fauter. Reste que dans le fond, l'intention du balancement du *Loulav* est la même.

Faisons un premier point des notions apprises. A Souccot, Hashem établit la quantité de pluie de l'année. A ce moment si décisif pour notre subsistance, nous éveillons la miséricorde d'Hashem avec le *Loulav*. Ces 4 espèces ont la particularité de nécessiter beaucoup d'eau. Aussi, nous les secouons dans toutes les directions pour nous rappeler qu'Hashem domine l'univers, et détient la clé de la pluie et de la subsistance; autant qu'Il nous entretint pendant 40 ans dans un désert redoutable, nous L'implorons de nous donner pour l'année à venir notre subsistance, et L'implorons de nous protéger de tout dégât.

Après avoir posé le sens simple de la Mitsva du *Loulav*, découvrons quelques allusions du *Loulav* qui précisent davantage cette idée.

Halakha: Loulav

1. Comment réciter la *Berakha* sur le *Loulav* ? On saisit le *Loulav* de la main droite, sans lever le *Etrog* ; on récite alors la *Berakha* de *Al Netilat Loulav*, puis on saisit le *Etrog* de la main gauche que l'on colle au *Loulav*, et on réalise immédiatement une première série de balancements du *Loulav* , comme nous le préciserons.

Le Choul'han Aroukh [ch.651 §5] évoque encore un autre procédé : de saisir dès le début le *Loulav* de la main droite, et le *Etrog* de la main gauche, mais en tenant le *Etrog* à l'envers, dans la main gauche. On dit alors la *Berakha*, puis on retourne le *Etrog* et on réalise le balancement. [Certains critiquent ce procédé, car retourner le *Etrog* représente un certain mépris pour la Mitsva. Cf. KH (*Kaf haHaïm*) §57]

***Pour** aller plus loin...* De manière générale, on récite toujours la *Berakha* sur une Mitsva **avant** de l'accomplir. Cette règle est aussi en vigueur pour le *Loulav*. Or, selon la Torah, on accomplit la Mitsva lorsqu'on soulève les 4 espèces. On évite de ce fait de saisir ces 4 espèces avant la *Berakha*. Ou encore, on saisit l'une des espèces à l'envers, car nous apprenions que l'on n'accomplit pas la Mitsva lorsque l'on tient une espèce à l'envers. Selon ce principe, il faudra veiller à saisir le *Etrog* retourné depuis le moment où on le sort de son écrin, car celui qui commence par le saisir à l'endroit, puis le retourne pour dire la *Berakha*, n'a concrètement pas résolu la problématique!

2. Il existe encore un 3e procédé: avant de sortir les 4 espèces de leur étui, penser explicitement à ne pas s'acquitter de sa Mitsva, jusqu'après la récitation de la *Berakha*. D'un point de vue halakhique, ce procédé est le meilleur, mais il n'est malheureusement pas donné à tout le monde de maîtriser constamment ses intentions.

3. Les femmes ne sont pas imposées de la Mitsva du *Loulav*. Elles accomplissent toutefois une Mitsva lorsqu'elles la réalisent, autant qu'écouter le *Shofar* ou manger dans la *Soucca*. Les femmes ashkénazes peuvent même réciter la *Berakha* lorsqu'elles font ces Mitsvot, tandis que les séfarades s'abstiennent de dire la *Berakha*.

Une singularité de la Mitsva du *Loulav* est **l'importance de lier ces 4 espèces** pour accomplir la *Mitsva*. Comme nous l'évoquons dans la Halakha, il faut lier les 3 branches de *Hadas* [myrte] et les 2 de *Arava* [saule] au *Loulav*, et tenir ce bouquet d'une main. Tandis que le *Etrog* doit être tenu de l'autre main, collé au bouquet, mais sans être lié. Le *Midrash* propose de nombreuses allusions à ces caractéristiques, en marquant le fait que chaque espèce représente une propriété particulière, et que la Torah prescrit d'unir ces opposés pour louer ensemble Hashem.

L'allusion la plus connue est celle qui met l'exergue sur l'odeur et/ou la faculté de donner des fruits. Le *Etrog* est un fruit qui a une odeur, le palmier donne un fruit mais n'a pas d'odeur, le myrte a une odeur mais pas de fruit, et le saule n'a ni fruit ni odeur. L'odeur représente la sagesse, et le fruit l'action intègre. Aussi, les 4 espèces représentent 4 types de juifs, qui étudient la Torah et/ou accomplissent de bonnes actions. La Torah enseigne ainsi l'importance de tous nous unir pour louer Hashem, bons comme moins bons, et même ceux qui n'ont ni Torah ni Mitsvot, car Hashem entend particulièrement les prières du peuple d'Israël lorsqu'il est uni. Remarquons que le sage et juste –le *Etrog*– doit aussi accompagner les autres dans leur détresse, mais sans se fondre complètement au point de perdre son rang et sa singularité.

Une autre allusion met en corrélation la forme des 4 espèces et 4 membres de l'homme: ***Etrog*** – le cœur, ***Loulav*** – la colonne vertébrale, *Hadass* – les yeux, *Arava* – la bouche. Ces membres sont les plus essentiels: le cœur est le QG de l'homme, qui désire et dicte toutes les actions. C'est par l'œil que le cœur éveille son désir, et l'exécute grâce à la colonne vertébrale, qui représente la motricité. La bouche quant à elle est le membre essentiel de communication. Nous saisissons ces 4 'membres' que nous balançons dans toutes les directions, pour exprimer que nous nous soumettons totalement au Maître de l'univers.

D'autres *Midrashim* expliquent que ces 4 espèces font allusion aux 4 éléments primaires, aux 4 fleuves du Gan Eden, aux Patriarches, aux 4 Matriarches. Nous en expliquerons le principe général demain.

Halakha: Loulav

1. **Comment saisir le *Loulav*?** A priori, il faut tenir le *Loulav* de la main droite, et le *Etrog* de la main gauche. Celui qui inverse les mains s'acquitte quand même de sa Mitsva.

2. Un gaucher séfarade attrapera le *Loulav* comme précédemment. Par contre, le gaucher ashkénaze devra a priori tenir le *Loulav* de sa gauche, et le *Etrog* de la droite [ch.651 §3]

3. Lorsqu'on secoue le *Loulav* et lorsqu'on fait le tour de la *Bima* pendant les *Hoshaanot*, il faut veiller à coller le *Etrog* de la main gauche au *Loulav* de la main droite. On évitera de tenir le *Loulav* et le *Etrog* d'une seule main, car certains pensent que l'on n'accomplit pas la Mitsva de la sorte! [Cf. M-B §16]

4. Celui qui n'a qu'un bras *Has Veshalom* devra saisir les 4 espèces de 2 façons : il commencera par dire la *Berakha* et saisira les 4 espèces d'une main, puis il posera le *Etrog* pour ne tenir que le *Loulav*, et posera ensuite le *Loulav* pour prendre le *Etrog*. [Cf. KH §43. S'il il n'a pas du tout de main, il saisira le *Loulav* comme il pourra, même avec les dents, mais ne dira pas de *Berakha*. *Shaarei Teshouva* §11]

Ces lois sont en vigueur pour celui qui a une main complètement paralysée. Puisqu'il n'a pas la capacité de saisir un objet, le simple fait de mettre en contact le *Loulav* et sa main n'est pas valide.

5. Celui qui saisit le *Loulav* ou le *Etrog* par l'intermédiaire d'un linge ne s'acquitte pas de la Mitsva, car il ne doit pas y avoir d'écran entre la main et les 4 espèces [ch.651 §7].

Le Rama suggère de ce fait d'ôter les bagues des doigts (ou les lanières des *Tefilin* pour les ashkénazes de diaspora qui mettent les Tefilin à *Hol haMoed*), afin d'éviter tout écran entre le *Loulav* et la main.

Par contre, tous les ornements que l'on attache au *Loulav* pour l'embellir ne sont pas considérés comme des écrans de séparation.

Le *Rekanti* écrit [*Beit Yossef* ch.651]: 'Il faut veiller à coller le *Etrog* au *Loulav* lors du balancement. Ce secret m'a été dévoilé à Souccot. Alors qu'un éminent rav était invité chez moi, je rêvai la nuit que celui-ci écrivait un *Sefer Torah*, et qu'en arrivant au nom d'Hashem, il éloigna le dernier ה, des 3 lettres י–ה–ו. Je le repris à l'ordre, mais il rétorqua: '*Telle est la coutume de mon pays!*' A mon réveil, j'étais préoccupé par ce songe. Et voilà qu'à la synagogue, alors que nous balancions tous le *Loulav*, je constatai que ce *Tsadik* ne balançait que le *Loulav*, sans le *Etrog*. Je résolus d'un coup mon rêve énigmatique! Je lui fis part de mon rêve, et mon convive corrigea son erreur.' Soit, **les 4 espèces du *Loulav* représentent les 4 lettres du nom d'Hashem.** Le *Rekanti* étaye cette notion à partir du *Midrash Rabba* [*Emor* 30:9], qui rapporte plusieurs sources des Prophètes dans lesquelles Hashem est comparé aux 4 espèces. Expliquons l'idée générale.

Les lettres du nom d'Hashem ne sont pas au nombre de 4 par coïncidence, mais par raison profonde. Nous avons souvent évoqué qu'Hashem adopte envers nous différentes attitudes, classées en 10. Les kabbalistes expliquent que 6 de ces conduites se regroupent pour composer une attitude, représentée par le ו, de valeur numérique 6. Ainsi, les 4 lettres du nom d'Hashem représentent 4 attitudes essentielles par lesquelles Hashem dévoile de Sa majesté dans ce monde.

De prime abord, ces 4 conduites sont perçues comme contradictoires. Par ex. Hashem déverse des forces spirituelles et des forces matérielles; or, l'homme a tendance à percevoir le matériel comme contraire au spirituel. Le travail de l'homme consiste précisément à unir les 4 lettres du Nom d'Hashem, c.-à-d. réaliser qu'en plaçant toujours Hashem au centre de sa vie, toutes ces forces tournent autour d'une seule charnière et s'avèrent nécessaires et complémentaires pour Le servir pleinement. Les 4 espèces du *Loulav* que nous secouons avec joie expriment cette notion [Cf. *Likoutei Moharan* ch.33].

C'est selon ce principe que le Midrash dit que les 4 espèces font allusion au 4 éléments primaires, aux 4 fleuves du Gan Eden, aux 4 exils, aux 3 Patriarches et David, etc.

Halakha: Loulav

1. **Comment secouer le *Loulav*?** L'usage séfarade est de commencer par se tourner vers le Sud, et d'éloigner et ramener le *Loulav* 3 fois. Puis on se tourne vers le Nord et on réitère le procédé. Idem vers l'Est. Lorsqu'on est tourné vers l'Est, on lève le *Loulav* et on le redescend jusqu'à la poitrine, 3 fois. On maintient toujours le *Loulav* à la verticale, la pointe en haut, et on descend et remonte les mains 3 fois. Puis on se tourne vers l'Ouest, et l'on secoue à nouveau le *Loulav* 3 fois.

Les ashkénazes balancent eux aussi le *Loulav* avec 3 aller-retour, mais font en plus trembloter le *Loulav* pour faire claquer les feuilles – comme le dit le verset וְכָל עֲצֵי הַשָּׂדֶה יִמְחֲאוּ כָף - *Tous les arbres des champs applaudiront*. Quant aux directions des balancements, on commence par l'Est – vers le *Heikhal*, l'arche du *Sefer Torah*. Puis on passe aux 3 autres points cardinaux vers la droite – soit Sud, puis Ouest, puis Nord. On rapporte alors le *Loulav* vers l'Est, et on le secoue 3 fois vers le haut, puis 3 fois vers le bas. Pour ce dernier balancement, certains couchent la pointe du *Loulav* vers le bas; le Mishna Beroura [ch.651 §46] suggère toutefois de laisser la pointe en haut, et de ne baisser que les mains. Plusieurs communautés ashkénazes se contentent d'orienter le *Loulav* dans ces 4 directions sans pivoter leur corps. Et pour l'Ouest, ils font passer le *Loulav* par-dessus leur épaule.

2. On veillera à maintenir le *Etrog* de la main gauche collé au *Loulav* de la main droite lors des balancements, et dans les *Hoshaanot*. A la fin de chaque balancement, on rapportera le *Loulav* jusqu'à la poitrine.

3. Lorsqu'on secoue le *Loulav* dans 2 directions en disant les mots *Hodou*, *Ana* ou *Hoshia*, on veillera à ne pas couper les syllabes avec une respiration, en séparant *Ho - dou*, *A - na*, ou *Ho - shi - a*.

4. Pour les *Hoshaanot*, celui qui n'a pas de *Loulav* ne fera pas le tour de la *Bima*. Il pourra tout de même emprunter le *Loulav* d'un autre et faire le tour de la *Bima*. Même si l'assemblée a fini son tour, et même si le *Sefer Torah* a été rangé, il pourra prendre après la prière un *Loulav*, et faire tout seul le tour de la *Bima* à vide en disant le texte des *Hoshaana*.

Récapitulons les notions apprises. Au sens simple, Hashem décide à Souccot du quota de pluie de l'année. Nous éveillons alors Sa miséricorde pour qu'**Il nous protège en exprimant notre conviction qu'Hashem domine tout l'univers**, par l'intermédiaire du *Loulav*. Ces 4 espèces symbolisent l'eau; par elles, nous rappelons qu'Hashem étancha notre soif pendant 40 ans dans un désert infernal, et renforçons ainsi notre confiance en Lui pour L'implorer sincèrement. Au sens profond, les 4 espèces du *Loulav* représentent les 4 lettres du nom d'Hashem, que nous secouons dans toutes les directions pour exprimer **notre conviction que le nom d'Hashem règne partout**, que tout vient de Lui.

Dans *Derekh Hashem* [4:8], le Ramhal combine ces 2 notions: en s'entourant du nom d'Hashem par le *Loulav*, nous créons autour de nous une aura qui nous élève et nous distingue des goyim, et jouissons de ce fait de la providence d'Hashem. Et d'expliquer qu'à Souccot, nous nous installons dans la *Soucca* en souvenir des nuées qui nous entouraient dans le désert. Ces nuées ne consistaient pas qu'à nous protéger matériellement, mais surtout à nous élever spirituellement. Dans leur sein, nous percevions une proximité intense avec Hashem, et c'est ce haut rang qui écartait de nous toute agression – ennemis, intempéries, etc. A Souccot, nous rétablissons ce lien profond avec Hashem, nous nous entourons des 4 lettres du nom d'Hashem afin de raviver leur lumière sur nous. Grâce à elles, le peuple d'Israël récupère sa distinction, et jouit alors d'une protection particulière.

Plus encore, cette Mitsva est propice à ce que **les nations reconnaissent le rôle capital et divin d'Israël dans le dévoilement de la majesté d'Hashem**, et acceptent de nous aider plutôt que de nous nuire.

C'est dans cet esprit que nous prions avec le *Loulav*: ***LéMaanakh Hoshaana !*** **– Pour Ton honneur, Sauve-nous!** Car en réinscrivant le nom d'Hashem sur nous, c'est la Majesté d'Hashem qui sera grandie, comme nous le concluons dans les *Hoshaanot* : לְמַעַן דַּעַת כָּל עַמֵּי הָאָרֶץ כִּי ה' הוּא הָאֱלֹקִים אֵין עוֹד - *Afin que tous les peuples de la terre reconnaissent qu'Hashem est le vrai Dieu, qu'il n'en est point d'autre !*

Halakha: Sim'hat Torah

1. Pour chaque cycle d'étude de Torah achevé, nous avons l'usage de marquer l'évènement en nous réjouissant. A Sim'hat Torah aussi, puisque nous achevons la lecture de tout le *Sefer Torah* et le recommençons immédiatement par la lecture de *Bereshit*, nous marquons l'évènement par des chants et danses avec la Torah. Selon le Zohar, il est encore possible d'annuler un mauvais décret de Hoshana Rabba en nous réjouissant à Sim'hat Torah. Le *Mishna Beroura* rapporte encore que le Ari zal et le Gaon de Vilna ont atteint leur niveau parce qu'ils s'exaltaient et dansaient de toutes leurs forces devant la Torah en ce jour! Celui qui se réjouit pour l'honneur de la Torah aura le mérite d'avoir des enfants *Talmidei 'Hakhamim* – érudits en Torah.

2. On a l'habitude de faire 7 *Hakafot* –tours de la *Bima* [estrade du *Sefer Torah*]– le soir et le jour de Sim'hat Torah, en implorant Hashem de nous accompagner le long de cette nouvelle année par le mérite de ses 7 *Tsadikim* (les 3 Patriarches, Moshé, Aharon, Yossef et David). Selon le Rashash, un *Sefer Torah* sera constamment posé sur la *Bima*, et un *Talmid Hakham* restera à côté de lui. Après chaque *Hakafa*, on a l'habitude de se réjouir en chantant et dansant autant que possible.

3. De manière générale, à chaque fois qu'un *Sefer Torah* ou un *Talmid Hakham* passe devant nous, nous avons le devoir de nous lever en son honneur. Selon la loi stricte, cette loi s'applique aussi pour les *Hakafot* de Sim'hat Torah. Même si elles durent plusieurs heures, il faut rester debout tant que le *Sefer Torah* est transporté. Les décisionnaires tolèrent néanmoins de s'asseoir pour 2 raisons:

- d'une part, la Halakha permet de s'asseoir dès que le *Sefer Torah* arrive à sa place, même si celui qui le transporte est encore debout. En l'occurrence, le cercle dans lequel on danse avec le *Sefer* peut être considéré comme sa place.
- d'autre part, si ceux qui dansent font une ronde autour du *Sefer*, on peut éventuellement les considérer comme une *Mé'hitsa* – une barrière.

Toutefois, on ne s'appuiera sur ces permissions qu'en cas de force majeure, pour une personne âgée ou un malade par ex.

4. La coutume veut que chaque homme présent à la synagogue monte à la Torah, et que l'officiant reprenne la lecture de quelques versets. On veillera à ce que 9 personnes écoutent la *Berakha* sur la Torah de celui qui monte.

5. Il est permis d'apporter un 2e *Sefer Torah* dans une autre salle, et d'y faire monter une partie du public pour ne pas passer plusieurs heures de lecture. Comme précédemment, il faut impérativement que 9 adultes répondent à la *Berakha* de celui qui monte à la Torah.

6. Pendant Shabbat et *Yom Tov*, il est interdit de jouer d'un instrument de musique, ni même de danser ou de taper des mains. Toutefois, pour Sim'hat Torah, il est autorisé de danser et taper des mains, même lorsque Sim'hat Torah tombe un Shabbat. Il est néanmoins interdit de jouer d'un quelconque instrument de musique. Il est même défendu d'instaurer un rythme avec les *Rimonim* – les cloches du *Sefer Torah*.

7. Concluons par une citation du Rambam (fin des lois de *Soucca*):

« La joie qu'un homme doit éveiller en son cœur en accomplissant une Mitsva, ainsi que l'amour pour son créateur, sont des composantes essentielles de la Avodat Hashem [le service divin]***. Quiconque se prive de cette joie est déplorable, comme le dit le verset*** [au sujet des malédictions]***: 'Parce que tu n'as pas servi Hashem ton Dieu avec joie et exaltation...' Celui qui se considère trop distingué pour exprimer son ardeur pour Hashem en public est un fauteur et un sot. Le roi Shlomo dit à son sujet: 'Ne cherche pas la gloire devant le Roi!' Tandis que celui qui passe outre son rang pour laisser libre cours à son exaltation est honorable, car il aime Hashem de tout son cœur. Ainsi, le roi David dit: 'Et je m'humilierai volontiers davantage et me ferai petit à mes propres yeux'. Il n'y a de plus grande distinction que de s'exalter devant Hashem, comme il est dit: 'Le roi David sautait et dansait devant Hashem'. »***

Ven. 23 Tishrei 5775 **Halakha: Kevod haTorah**

On présenta une fois au Rav Eliashiv zatsa'l un petit Sefer Torah d'avant-guerre de moins de 20 cm de haut, lui demandant son avis sur sa *casherout*. Etrangement, le Rav bondissait fréquemment de sa chaise, puis se rasseyait, gardant pourtant son calme et sa sérénité. Lorsque la scène se reproduisit plusieurs fois, celui qui était venu l'interroger résolut son énigme: la loi de vénérer le *Sefer Torah* prescrit de se lever devant lui. A chaque fois que le petit *Sefer* était soulevé à plus de 10 cm de la table, le Rav accomplissait tout simplement une Halakha explicite! Le commun des hommes aurait tendance à considérer un *Sefer* qui se tient dans le creux d'une main comme moins important qu'un plus grand; mais pour celui qui vit la Halakha à fleur de peau, ce rouleau de quelques centimètres demeure la parole d'Hashem retranscrite par Moshé – l'essence et le but de la création de tout ce monde!

Sim'hat Torah nous a permis de découvrir quelques *Halakhot* du *Kevod haTorah* – la Mitsva d'honorer un *Sefer Torah*. Nous vous proposons d'approfondir ces lois, ainsi que celles du respect de tout livre imprimé qui traite d'un sujet de Torah, ou qui mentionne uniquement des versets de Torah de temps à autres.

Commençons par **la conduite à adopter devant un *Sefer Torah***.

1. Choul'han Aroukh Y-D ch. 282 §1: « *Il faut honorer un Sefer Torah autant que possible, lui consacrer une place fixe, embellir cet endroit somptueusement. Il est interdit de cracher dans sa direction, ni de découvrir des parties cachées devant lui. On ne portera pas un Sefer Torah de manière dégradante…* »

2. A *Sim'hat Torah* ou lors d'une inauguration de *Sefer Torah*, nous avons l'habitude de danser devant la Torah en son honneur. Les décisionnaires fustigent la conduite de certains consistant à lancer le *Sefer Torah* en l'air puis à le rattraper. Outre le risque de le laisser tomber qui est une très grave faute, cette manière de le porter est dégradante pour l'honneur de la Torah, qui doit être saisie avec crainte et prestige.

Quand Hashem punit le serpent pour avoir entraîné Adam et Hava à la faute, Il lui dit: כִּי עָשִׂיתָ זֹּאת אָרוּר אַתָּה מִכָּל הַבְּהֵמָה וּמִכֹּל חַיַּת הַשָּׂדֶה עַל גְּחֹנְךָ תֵלֵךְ וְעָפָר תֹּאכַל כָּל יְמֵי חַיֶּיךָ – *Parce que tu as fait cela, tu es maudit parmi tous les animaux de la terre. Tu te traîneras sur le ventre,* ***et tu te nourriras de poussière tous les jours de ta vie.***

Le fait de se nourrir de la poussière est une malédiction. Pourtant, la Guemara dans *Berakhot* (57A) traite de l'interprétation des rêves, et enseigne que voir un serpent en rêve est un bon présage. Il signifie que l'homme obtiendra prochainement son gagne-pain facilement. Et Rashi d'interpréter: le serpent se nourrissant de terre, il en trouve partout à sa guise. Incroyable! Le fait que le serpent soit contraint à se nourrir de la terre s'avère-t-il être un bienfait?!

Une des explications répond que justement, la malédiction du serpent est de ne jamais manquer de rien! Plusieurs versets des *Tehilim* et d'*Iyov* montrent qu'Hashem veille à ce que chaque créature reçoive sa subsistance, chacune à son moment précis. Un verset de *Tehilim* [ch.104] dit: '*Les lionceaux rugissent après la proie, demandant à Hashem leur nourriture*'. La malédiction du serpent est qu'Hashem lui ait retiré sa *Hashga'ha* – Sa providence. Qu'il mange autant qu'il veuille, pourvu qu'il ne Lui demande jamais rien! Remarquons que le serpent y perd finalement beaucoup: tout ce qu'il mange a ce même goût plat de poussière!

A contrario, la Guemara [*Yevamot* 64A] enseigne qu'Hashem éprouve parfois le juste parce qu'Il aime ses prières. Naturellement, l'homme se laisse emporter dans la routine monotone de la vie, oubliant qu'Hashem l'aime et veille sur lui à chaque instant. En '**récompense**' des bonnes actions du juste, Hashem le rapproche de Lui et éveille son amour. Que fait-Il? Il tarde à lui donner sa subsistance, pour qu'il L'implore, et s'inculque que chaque respiration est un cadeau du ciel qui peut être une très bonne occasion de remercier Hashem !

Pour un zivoug hagoun à
Yaël Hassiba Sultana bat Martine Miryam

 Halakha: Kevod haTorah

1. Chou-Ar. Y-D ch. 282 §1 : « *On ne donnera pas le dos au Sefer Torah, sauf s'il est posé à une hauteur d'au moins 10 poignées* [= 98 cm] ». Selon plusieurs décisionnaires, il suffit de mesurer ces 98 cm à partir du sol [et non à partir de la tête de celui qui est assis]. Succinctement, cette permission découle du fait que dès qu'il est à cette hauteur, le *Séfer Torah* n'est plus considéré dans le même domaine que le nôtre. De ce fait, nous n'avons plus l'obligation de nous lever ou de ne pas lui donner le dos.

2. Une table haute de 98 cm est considérée comme un autre domaine, si son plateau mesure au moins 40x40cm. Ainsi, lorsque le *Sefer Torah* est posé sur la *Bima* –la plateforme centrale de la synagogue sur laquelle on pose le *Sefer* pour le lire– il n'y aura en général pas d'interdit de lui donner le dos. Par conséquent, celui qui est assis devant la *Bima* et ne peut pas tourner sa chaise lors de la lecture de la Torah, pourra s'asseoir normalement à sa place, en donnant le dos au *Sefer Torah*.

3. **Attention:** La *Bima* doit nécessairement être plus haute que les sièges des personnes assises. Mais si on pose le *Sefer Torah* sur une table qui est à leur hauteur, il sera interdit de s'asseoir ou de donner le dos au *Sefer Torah*, même si la table est en soi-même haute de 98cm.

4. Les jours où l'on sort 2 *Sefer Torah*, s'il n'y a pas assez de place sur la *Bima* pour les y poser durant la lecture, l'usage est d'en donner un à une personne qui le garde dans ses bras. Puisque ce *Sefer* n'est plus dans un autre domaine, on ne pourra pas lui donner le dos.

5. Les ashkénazes ont l'usage de faire la *Hagbaha* –lever le *Sefer Torah*– **après** la lecture de la Torah. Puis celui qui l'a levé s'assoit avec le *Sefer*, et le *Maftir* lit la *Haftara.* **Le *Maftir* devra veiller à ne pas donner le dos au *Sefer Torah***. Les personnes scrupuleuses ont l'habitude de lire la *Haftara* en se tenant sur le côté de la *Bima*.

6. Il est permis de dire un discours à la synagogue en donnant le dos au *Heikhal* –l'arche du *Sefer Torah*– car cette armoire a le statut d'un domaine indépendant. L'usage veut toutefois que l'orateur embrasse auparavant le rideau du *Heikhal* en signe de respect.

Moussar: *Hodou Lashem...* 18/10/14

Nous introduisions la Mitsva du *Loulav* par la fin du chant *Hodou Lashem Kirou Bishmo...*, par lequel nous débutons chaque matin la prière de *Shahrit*. Nous rapportions que David *haMelekh* composa ce texte, que le peuple chanta lorsqu'on apporta le *Aron haBrit* –l'Arche sainte– à Jérusalem. David transmit ensuite ce chant aux *Leviim* du *Beit haMikdash*, qui le chantaient chaque jour, lorsqu'on apportait la *Olat Tamid* – l'holocauste quotidienne. Ce chant était en fait coupé en 2, car la Torah prescrit d'apporter 2 holocaustes par jour: un le matin et l'autre l'après-midi. Aussi, les *Leviim* chantaient le matin de *Hodou Lashem...* jusqu'à *Ouvinviaï Al Taréou*, puis l'après-midi, ils continuaient *Shirou Lashem...* jusqu'à *Baroukh Hashem Elokei Israël...*

Mais pour plus d'exactitude, ce n'est pas David *haMelekh* qui composa ce chant, mais plutôt 2 vaches... Commençons donc par un peu d'histoire, et satisfaisons ainsi plusieurs lecteurs qui nous ont souvent demandé d'enrichir leurs connaissances en *TaNaKh* [**T**orah, ***N****eviim* – Prophètes, et ***K****etouvim* – Hagiographes]. Nous commenterons ensuite quelques versets du *Hodou Lashem*, et satisferons d'autres lecteurs qui veulent étudier plus systématiquement les textes des prières. [Saisissons au passage l'occasion de vous solliciter pour nous faire davantage part des sujets que vous souhaitez aborder; nous ne garantissons pas de satisfaire tout le monde, mais dans la mesure du possible, nous nous ferons un plaisir de traiter des thèmes qui vous tiennent à cœur!]

L'époque des *Shoftim* –les Juges– s'achève par la naissance de Shmouel, le prophète qui nommera les premiers rois, Shaoul et David. A cette époque charnière, les Philistins affrontent les Bnei Israël et leur infligent une perte de 4.000 hommes. Les Bnei Israël prennent leur revanche, en apportant depuis *Shilo* le *Aron haBrit* –l'Arche sainte où sont entreposées les Tables de la loi. Lorsqu'ils sonnent le *Shofar*, les Philistins sont terrifiés par le *Aron*. Mais plutôt que de fuir, ils jouent leur dernière carte en fonçant contre Israël... A suivre...

Halakha: Kevod haTorah

1. **Se lever devant le *Sefer Torah*.** [*Ibid.* §2] « *Lorsqu'un Sefer Torah est transporté, chacun a le devoir de se lever devant lui, jusqu'à ce que le Sefer arrive à sa place fixe, ou bien, jusqu'à ce qu'il ne soit plus dans son champ de vision...* »

2. Nous avons le devoir de nous lever même lorsque celui qui porte le *Sefer Torah* reste debout sur place. Par ex. lors des jours de fête, lors de l'ouverture du *Heikhal* –l'arche–, l'usage est de réciter plusieurs prières. Certaines obédiences ont l'usage de sortir le *Sefer Torah* lors de cette récitation. Il est dans ce cas prescrit de se lever.

3. Comme nous le rapportions hier au sujet de l'interdit de donner le dos au *Sefer Torah*, il n'est pas obligatoire de se lever devant un *Sefer Torah* qui se trouve dans un autre domaine. De ce fait, il n'y a pas d'obligation de se lever en l'honneur du *Sefer Torah* dès que l'on ouvre le *Heikhal*, tant que le *Sefer Torah* n'a pas été sorti.

Néanmoins, l'usage est de se lever malgré tout dès l'ouverture du *Heikhal*. En cas de nécessité –par ex. pour une personne âgée ou un malade– on tolérera facilement qu'il s'asseye, tant que le *Sefer Torah* n'a pas été sorti du *Heikhal* [*Taz* Y-D ch.242 §13].

4. Dans certaines synagogues, la *Bima* –l'estrade où on lit la Torah– est parfois entourée entièrement d'une barrière. Elle sera alors considérée comme un domaine indépendant. Lorsque le *Sefer Torah* entrera dans cet espace, il n'y aura plus d'obligation de se lever devant la Torah, ni d'interdit de lui donner le dos.

Plus encore, il y aurait lieu selon la loi stricte de permettre de s'asseoir lors de la *Hagbaha* – action de lever le *Sefer Torah* ouvert devant les fidèles. Toutefois, l'usage est de se lever malgré tout, car le but de la *Hagbaha* est de présenter la Torah à l'assemblée – bien qu'elle soit concrètement dans un autre domaine.

Les Philistins font un véritable carnage dans le camp israélite. Ils tuent 30.000 hommes, dont les 2 enfants d'Eli le *Cohen Gadol*, et prennent le *Aron haBrit* en captivité. Lorsqu'Eli, âgé de 98 ans, apprend que l'Arche a été dérobée, il s'effondre, se brise la nuque et meurt.

Les Philistins rapportent fièrement le *Aron haBrit* à la ville philistine d'Ashdod. Ils l'installent dans leur temple, devant *Dagon* leur idole qui leur a donné cette victoire. Le lendemain matin, en entrant dans leur temple, ils découvrent *Dagon* renversé parterre. Ils le relèvent. Lorsqu'ils reviennent le surlendemain, ils trouvent à nouveau *Dagon* gisant devant l'Arche sainte, avec à présent sa tête et ses mains cassées. Puis une violente épidémie d'hémorroïdes frappe les habitants de la ville. Ils émettent l'hypothèse que l'origine de leur malheur soit l'Arche sainte, et s'en débarrassent en l'envoyant à Gat, une autre ville philistine. Mais l'épidémie gagne à présent les habitants de Gat, qui envoient à leur tour le *Aron haBrit* à Ekron. Et rebelote, l'épidémie fait désormais rage à Ekron.

Après 7 mois, les Philistins réunissent un conseil des sages, des prêtres et des mages, pour décider du sort du *Aron haBrit*. Ils proposent alors un stratagème pour vérifier que leur calamité soit bien une réprimande du Dieu de l'arche, et non le fruit du hasard. Ils ordonnent de fabriquer un chariot neuf et d'y poser le *Aron haBrit*. Pour le tirer, ils ordonnent d'attacher 2 jeunes vaches laitières, après les avoir séparées de leurs veaux enfermés sous leurs yeux dans une étable. Le chariot ainsi attelé, le but était de voir si les vaches conduiraient d'elles-mêmes le *Aron* à Beit Shemesh, la première ville juive des alentours, malgré leurs petits capturés.

Les Philistins chargent ainsi l'Arche, et joignent aussi une offrande d'or au Dieu d'Israël afin d'expier leur faute, si toutefois le char aboutissait effectivement chez les Israélites. Et voilà que les vaches se dirigent sans hésitation vers Israël, en chantant en plus le *Hodou Lashem*, ou selon d'autres, la 2e partie du chant – *Shirou Lashem Col haArets...*

A suivre...

 Halakha: Kevod haTorah

1. Lorsque le *Sefer Torah* arrive à sa place, il n'y a plus d'obligation de rester debout, **même lorsque celui qui porte le Sefer Torah est debout.** Par ex. les ashkénazes ont l'usage de réciter une prière pour l'élévation de l'âme d'un défunt en saisissant debout le *Sefer Torah*. Rien n'impose de se lever lorsque le *Sefer* est soulevé, puisque l'on n'a pas encore entamé le cortège du *Sefer Torah* vers le *Heikhal.*

2. Par contre, tant que le *Sefer Torah* n'a pas complètement gagné sa place fixe, il faudra rester debout. Par ex. lorsque l'on rapporte le *Sefer Torah* dans le *Heikhal*, il faudra se tenir debout et ne pas donner le dos au *Sefer* jusqu'à ce qu'il soit **posé dans le *Heikhal***.

3. Les séfarades ont l'usage d'accrocher sur le *Sefer Torah* des *Rimonim* – *litt*. grenades, qui sont en fait des petites cloches en argent. Il devient obligé de se lever devant le *Sefer Torah* depuis le moment où on l'**entend** arriver, même si on ne le voit pas encore.

[Précisons que les ashkénazes s'abstiennent d'accrocher de telles clochettes au *Sefer Tora*, car ils craignent a priori l'avis du *Taz* qui interdit de produire un tel son à Shabbat, à cause de l'interdit de *Hashmaat Kol* – produire un son à partir d'un objet prévu à cet effet pendant Shabbat.]

4. Ajoutons une précision importante sur l'histoire de Rav Eliashiv rapportée vendredi. Celui qui est assis et soulève un *Sefer Torah* n'a vraisemblablement aucune raison de se lever devant lui. Puisqu'il est en position assise, le *Sefer Torah* est lui aussi considéré comme 'assis', et non transporté. Les bonds du Rav quand le *Sefer* était soulevé semblent de ce fait injustifiés! Après concertation avec un *Talmid Hakham*, il semble qu'un élément manque à cette histoire: il y avait probablement une personne debout qui faisait passer le *Sefer* du Rav à celui qui était venu le questionner; ainsi, à chaque fois que le *Sefer* était soulevé pour être transmis de l'un à l'autre, il y avait lieu de considérer ce tour de table comme un transport, qui impose de se lever devant le *Sefer Torah*!

C'est la période des moissons. Alors que les habitants de Beit Shemesh récoltent le blé, ils aperçoivent le chariot du *Aron haBrit* arriver. Une euphorie générale éclate à la vue des vaches qui avancent la tête tournée face au *Aron*, chantant gaiement *Hodou Lashem* ! Le chariot s'arrête dans le champ de Yéoshoua Beit haShimshi, près d'un rocher. Les habitants y posent l'Arche sainte, et montent ces vaches en holocauste, en utilisant les bois du chariot.

Mais l'engouement face aux vaches chanteuses dégénère quelque peu à la légèreté d'esprit. Certains osent même ouvrir le *Aron* pour contempler les *Louhot haBrit* – les Tables de l'Alliance. La rigueur d'Hashem s'abat, et foudroie 50.070 hommes. Certains expliquent qu'il s'agissait en fait de 70 hommes, dont le niveau en Torah de chacun équivalait à celui de 50.000.

Ce terrible deuil laisse les habitants de Beit Shemesh méditer sur la révérence extrême due au *Aron haBrit*. Ils décident de le transférer chez Avinadav de Kiryat Yéarim. Là-bas, Avinadav et son fils Eleazar montent constamment la garde devant le *Aron*, qui demeure chez eux pendant 20 ans.

Après 7 ans de règne à Hévron, David conquiert Jérusalem et se fait construire une demeure. Il érige alors une tente en l'honneur du *Aron haBrit*, et invite 30.000 sujets pour l'apporter depuis Kiryat Yéarim.

Mais ce voyage connaît lui-aussi un triste incident. David commet l'erreur de faire transporter le *Aron* sur un chariot, alors que la Torah somme les *Léviim* de le porter à la main. En plein trajet, le *Aron* semble perdre l'équilibre, et Ouza, le fils d'Avinadav, se précipite pour le retenir avec sa main. A peine touche-t-il le *Aron* qu'il meurt foudroyé sur le champ. Le cortège s'arrête chez Oved Edom, qui garde le *Aron* chez lui avec une extrême solennité pendant 3 mois, et jouit par ce mérite d'une grande réussite dans ses entreprises.

David rassemble alors un nouveau cortège, et apporte le *Aron* à Yéroushalaïm, dans une joie immense, tout en redoublant de révérence face à l'Arche qui contient l'alliance entre Hashem et les Bnei Israël.

1. Quelques conduites à adopter lors de la lecture de la Torah. Le Zohar [*Shemot* 206A] raconte que le moment où l'on sort le *Sefer Torah* en public pour le lire est particulièrement solennel, comparé au don de la Torah. Depuis le moment où l'on ouvre le *Heikhal*, Hashem se réjouit et éveille Sa grande miséricorde. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous prions à ce moment – notamment le texte de *Berikh Shemei* issu de ce passage du Zohar. Puis le moment où le *Sefer Torah* arrive sur la *Bima* est à corréler avec le moment où la majesté d'Hashem se dévoila au Sinaï. Et la lecture de la Torah correspond tout simplement au moment où Hashem nous adressa Sa Torah. De cette corrélation découlent plusieurs Halakhot, notamment l'interdit de sortir de la synagogue à partir du moment où le *Sefer Torah* est ouvert, et l'interdit de parler lors de la lecture. [Cf. Chou-Ar *Ora'h Haïm* ch.146]

2. L'interdit de sortir de la synagogue. Depuis le moment où l'on **ouvre le *Sefer Torah*** pour se préparer à le lire, il devient interdit de sortir de la synagogue, **même si on a déjà écouté** la lecture de la Torah, et même si on ne sort que pour quelques secondes.

3. En cas de grande nécessité, il est permis de sortir de la synagogue entre 2 montées – quand le *Sefer Torah* est fermé ou couvert, et s'il reste 10 personnes dans la synagogue, et **à condition** que l'on ait déjà écouté la lecture du jour. Ou bien, que l'on ne sorte que pour quelques instants, avec intention de revenir.

Par contre, celui qui n'a pas encore écouté toute la lecture du jour n'a pas le droit de quitter la synagogue jusqu'à la fin de la lecture.

4. L'interdit de parler. Depuis le moment où l'officiant **commence à lire**, il devient interdit de parler, **jusqu'à la fin de la lecture**. [Donc 2 différences avec l'interdit de sortir: il est **interdit** de parler **même entre 2 montées**, tandis qu'il est **permis** de parler **tant que l'officiant n'a pas débuté la lecture**, même si l'on a déjà ouvert le *Sefer Torah*.]

Lorsque le cortège du *Aron haBrit* se dirige à Yeroushalaïm, David somme les *Leviim* de chanter le chant du *Hodou Lashem Kirou biShmo...*, que nous lisons chaque matin au début de la prière.

Ce chant de 29 versets est en fait composé de 2 parties: 15 versets de *Hodou* à *ouviNeviaï Al Taréou*, et 14 de *Shirou Lashem* jusqu'à *véHalel Lashem*. Comme nous le rapportions, les vaches elles-mêmes n'ont pas chanté tout ce chant, mais la première ou la seconde partie, selon les avis. Plus encore, David *haMelekh* reprend ce texte dans le *Tehilim*, mais le coupe en 2 Psaumes distincts – le ch.96 et le ch.105.

Ces remarques signifient que le sujet de ces 2 sections n'est pas le même. Certes, ces 2 parties appellent à louer et glorifier Hashem pour toutes Ses bontés, et particulièrement pour avoir restitué le *Aron haBrit*. Mais une étude approfondie mettra en évidence une différence majeure: le sujet interpelé n'est pas le même. La première partie exhorte **les Bnei Israël à réaliser que la providence d'Hashem les a protégés** depuis le moment où Hashem a promis la terre d'Israël aux Patriarches, jusqu'au jour où le *Aron haBrit* est rentré à Yéroushalaïm. Tandis que la seconde partie s'adresse plutôt **à tous les peuples du monde**, et les appelle à reconnaître la suprématie d'Hashem, et à clamer Sa majesté.

Ces 2 sections semblent se fonder sur 2 aspects de la gloire d'Hashem dévoilés par le retour du *Aron haBrit*. D'abord, ce retour prodigieux témoigne de **l'alliance immuable entre Hashem et les Bnei Israël**. Précisons que le *Aron* contient les Tables de **l'Alliance** [ou de la Loi], qui sont par excellence le symbole du pacte éternel, car c'est Hashem qui les a taillées, gravées et offertes aux Bnei Israël. Parallèlement, la 1ère partie détaille la providence d'Hashem qui veille sur nous depuis qu'Hashem a élu nos Pères.

De plus, les violentes claques affligées aux Philistins et à leur idole grâce au *Aron* témoignent de **la suprématie d'Hashem** sur terre. En corrélation, la 2e partie appelle le monde entier à glorifier Hashem, et se termine par une courte prière, comme nous l'expliquerons.

 Halakha: Kevod haTorah

1. Est-il permis de parler de Torah **entre 2 montées**? Le Chou-Ar. rapporte différents avis. Succinctement, par ordre de préférence décroissant:

a. On peut lire pour soi-même un sujet lié à la lecture de la Torah – Rashi ou autre commentaire – même à voix haute.

b. On pourra lire à voix haute un sujet de Torah qui n'a pas de rapport avec la lecture présente.

c. On pourra dire une Halakha urgente et concise à quelqu'un d'autre.

d. On évitera a priori de parler d'un sujet de Torah à quelqu'un d'autre, de peur que l'on ne s'oublie et que l'on ne poursuive la discussion alors que l'officiant a repris sa lecture.

2. Malheureusement, beaucoup se permettent de parler de sujets futiles entre les montées. Certains trouvent une certaine dérogation, lorsque l'officiant s'allonge sur les bénédictions pour celui qui est monté à la Torah. Cette permission est toutefois très controversée, et il est vivement conseillé de ne parler d'aucun sujet futile.

Il y a par contre lieu de permettre a priori de parler avec un enfant [ou avec un voisin turbulent] sur la *Parasha* lue pour éveiller sa curiosité, et le stimuler à rester concentré dans la lecture de la Torah.

3. **Avis aux responsables de synagogue:** veillez à ce que la lecture de la Torah soit énergique –rapide, mais sans bâclage!–, sans longueurs entre les montées. Surtout lors des Bar-Mitsva ou mariages: il n'est pas nécessaire de faire monter tous les membres de la famille. Assurez-vous plutôt que le sérieux et le respect de la Torah soient conservés durant la lecture!

4. Lors de l'ouverture du *Heikhal*, il n'y a pas d'interdit à parler. Rappelons tout de même que ce moment est solennel, propice à prier Hashem d'ouvrir notre cœur et celui de nos enfants à la Torah. On se conduira de ce fait avec sérieux et dignité. Particulièrement lorsque l'on sort le *Sefer Torah* du *Heikhal*, où il faut se tenir debout avec crainte, et il devient même interdit de lui donner le dos, comme nous l'apprenions.

Nous rapportions hier que les 2 parties du *Hodou Lashem...* sont reprises dans les *Tehilim* 105 et 96. Ce parallèle sera d'une importance majeure pour mieux comprendre ce texte. D'abord, parce que dans les *Tehilim*, David *haMelekh* reprend les notions évoquées dans le chant de *Divrei haYamim* en les précisant et en les détaillant bien plus, en situant mieux leur contexte. Mais aussi, parce qu'une comparaison des 2 textes mettra en évidence des nuances de tournures, dévoilant des nouveaux aspects et perspectives. Mais avant d'aborder l'étude linéaire de texte, nous devons introduire une notion annexe, qui nous permettra d'expliquer certaines tournures et expressions, surtout de la 2e partie du chant, qui est un chant prophétique sur le monde futur.

On rencontre parfois dans le *Tanakh* un type de prophétie qui se fonde sur une constatation d'un état présent, que le prophète insufflé de *Rouah haKodesh* interprète en augure annonciateur d'un futur, de béatitude ou de châtiment. Par ex. lorsque Bilam bénit malgré lui Israël, il dit: כִּי מֵרֹאשׁ צֻרִים אֶרְאֶנּוּ וּמִגְּבָעוֹת אֲשׁוּרֶנּוּ הֶן עָם לְבָדָד יִשְׁכֹּן וּבַגּוֹיִם לֹא יִתְחַשָּׁב - litt. *Je le vois* [le peuple d'Israël] *depuis la cime des rochers, et du haut des collines je le contemple: ce peuple, il vit solitaire, il ne se confondra point avec les nations.* Bilam dévoila ici le lien profond et immuable qui lie Israël à Hashem. '*La cime des rochers et le haut des collines*' est une vision prophétique des racines robustes d'Israël, de nos Patriarches et Matriarches qui marchèrent seuls, fermement, contre le monde idolâtre qui les entourait; et d'exprimer que cette fidélité à Hashem octroiera à leur descendance d'être distingués des autres nations au monde futur, lorsqu'Israël perdurera seul, alors que les idolâtres seront perdus. Rabeinou Behayé précise que Bilam a été inspiré de cette vision lorsqu'il se tenait réellement dans les montagnes de Moav, et contemplait les Bnei Israël qui campaient isolés des autres peuples, avec des mœurs foncièrement différentes. C'est en les voyant depuis les rochers et les collines matériels qu'il vit en vision prophétique les rochers spirituels – les Patriarches. Et c'est en contemplant l'isolement concret d'Israël qu'il dévoila la distinction et le rang d'Israël.

1. **Sortir le *Sefer Torah* de la synagogue**. Au *Beit haMikdash*, lorsque le *Cohen Gadol* achevait le service de Yom Kippour, on lui apportait le *Sefer Torah* de la synagogue du mont du Temple, pour qu'il le lise au *Beit haMikdash* devant tout le peuple. Avant d'arriver au *Cohen Gadol*, ce *Sefer Torah* était transmis dans les mains de plusieurs personnes, selon une hiérarchie précise. Le Talmud Yeroushalmi s'interroge: «*Est-ce de l'honneur du Sefer Torah de se faire apporter à celui qui doit le lire?! Il serait plus logique que le peuple aille au Sefer Torah!*» Et de répondre: «*C'est effectivement de l'honneur de la Torah d'être apporté à des personnes vénérables!*»

De manière générale, nous déduisons de ce texte qu'un public réuni pour prier qui n'a pas de *Sefer Torah* devra se rendre à l'endroit du *Sefer Torah* pour le lire, plutôt que d'apporter le *Sefer* à lui. Sauf si l'un d'entre eux est un grand *Talmid Hakham*, auquel cas il devient de l'honneur de la Torah d'être apporté à lui.

2. De même, le Zohar [*Bereshit* 225A] compare le fait de sortir un *Sefer Torah* d'une synagogue à un exil, qu'il est fortement déconseillé de provoquer.

Remarquons une différence essentielle entre le problème soulevé par le *Yeroushalmi* et celui du Zohar: selon le *Yeroushalmi*, l'interdit essentiel est le fait **d'apporter** un *Sefer Torah* à une assemblée qui doit le lire, tandis que le Zohar met l'accent sur le fait de **sortir** le *Sefer Torah* de sa place. De cette différence découlent des mises en garde nuancées.

3. Le problème évoqué par le Zohar ne concerne qu'un *Sefer Torah* qui a une place fixe dans une synagogue. Par contre, celui qui possède chez lui un *Sefer Torah* pourra sans équivoque le transporter.

4. Un *Sefer Torah* peut être sorti et déplacé s'il sera ainsi plus honoré, selon les 2 raisons évoquées. Ainsi, celui qui possède chez soi un *Sefer Torah* accomplira une grande Mitsva en le prêtant à un *Minyan* provisoire, car le fait d'être lu en public est un grand honneur pour le *Sefer Torah* d'un particulier.

Commençons l'étude de la première section du *Hodou Lashem Kirou Bishmo*. Dans cette partie, David appelle les Bnei Israël à louer Hashem pour avoir accompli la promesse faite à nos Patriarches de leur donner la terre d'Israël. Ce texte peut lui-aussi être découpé en 2: les 7 premiers versets sont un appel **général** à glorifier Hashem, en méditant sur les bontés et prodiges qu'Hashem nous faits constamment. Puis dans les 8 versets qui suivent, David précise particulièrement la promesse d'Hashem à Avraham, Itzhak et Yaakov, puis la protection accordée aux Bnei Israël pour les multiplier et leur faire hériter la terre, malgré les différents ennemis qui tentaient de leur nuire.

Constatons que ce texte issu des *Divrei haYamim* [*Chroniques* I ch.16] ne comprend que 15 versets, tandis que le *Tehilim* ch.105, pourtant censé répéter uniquement ce chant, contient 45 versets. Dans ce Psaume, David détaille en fait les miracles de la sortie d'Egypte, ainsi que les bontés octroyées par Hashem de façon prodigieuse lors de notre longue traversée du désert durant 40 ans.

La raison de cette différence semble évidente. Nous rapportions que David prescrit de chanter le *Hodou Lashem* lorsqu'il apporta le *Aron haBrit* à Yéroushalaïm, puis transmit ce texte aux *Léviim* et les somma de le chanter chaque jour au *Beit haMikdash* [ou *Mishkan*]. Nous rapporterons dans l'étude de la 2e partie que plusieurs tournures laissent entendre qu'au *Beit haMikdash*, les *Léviim* chantaient le texte du *Tehilim* plutôt que celui de *Divrei haYamim*. Aussi, le chant de *Divrei haYamim* **se concentre particulièrement sur les bontés spécifiques du *Aron haBrit*** – litt. *l'Arche de* ***l'Alliance***. Soit, le pacte immuable entre Israël et Hashem, débuté par la promesse aux ancêtres, et concrétisé par l'héritage de la terre d'Israël jusqu'au jour où le *Aron haBrit* entre à Yéroushalaïm, après plusieurs péripéties. En revanche, le chant du *Beit haMikdash* est plus général au peuple d'Israël, et précise de ce fait les nombreuses bontés et protections d'Hashem, même si elles ne sont pas directement liées au *Aron haBrit*.

 Halakha: Kevod haTorah

1. Chou.-Ar. [*O-H* ch.135]: «*On n'apportera pas de Sefer Torah à des prisonniers pour qu'ils y lisent la Torah, pas même à l'occasion de Rosh haShana ou Kippour.*»

Cette Halakha est déduite du *Yeroushalmi* d'hier, qui explicite que c'est au peuple d'aller à la Torah, et non la Torah au peuple. Les décisionnaires s'étonnent toutefois de cette déduction, car les prisonniers en question n'ont aucune possibilité de se rendre à la synagogue, et qu'il n'y a de ce fait pas de raison de les dispenser de lire la Torah!

Plusieurs répondent que cette Halakha s'adresse en fait à des prisonniers qui ne forment pas un *Minyan* –rassemblement de 10 personnes–, et n'ont initialement pas l'obligation de lire la Torah individuellement*; il sera souhaitable de réunir malgré tout 10 personnes pour prier, mais elles devront alors éviter d'apporter un *Sefer Torah*. Les personnes libres se rendront à la synagogue après leur prière pour écouter la Torah lue en public, tandis que les prisonniers seront exemptés – comme tout particulier. Mais si les prisonniers forment d'eux-mêmes un *Minyan*, on pourra leur apporter un *Sefer Torah*.

Notons tout de même que le *Kaf haHaïm* réfute cette explication et interdit d'apporter un *Sefer Torah* aux prisonniers dans tous les cas.

2. Le Rama précise que l'interdit d'apporter un *Sefer Torah* au public n'implique que de **l'apporter le temps de la prière uniquement**. Mais il sera permis d'apporter un *Sefer Torah* pour 1 ou 2 jours [c.-à-d. 2 a priori]. On veillera à lui consacrer durant ce séjour une armoire fixe et respectable. [Là aussi, le *Kaf haHaïm* émet quelques réserves, car la raison évoquée par le Zohar n'implique pas une telle permission.]

---

* La Mitsva de lire la Torah à certaines occasions incombe au **public** qui se réunit uniquement. **L'individuel** a certes le devoir de se joindre à un public pour l'écouter, mais n'a pas de Mitsva de la lire tout seul.

Les derniers versets de *Bereshit* racontent que 10 générations après la création du monde, Hashem voulut le détruire car les hommes étaient devenus pervers. Hashem décida cependant d'épargner Noah, et de rebâtir le monde à partir de ce juste. Ainsi, Il se dévoila à Noah et lui dit: קֵץ כָּל בָּשָׂר בָּא לְפָנַי וְהִנְנִי מַשְׁחִיתָם אֶת הָאָרֶץ – *le terme de tous les êtres est arrivé ... Je vais les détruire avec la terre.* עֲשֵׂה לְךָ תֵּבַת עֲצֵי גֹפֶר – *Construis une arche en bois de Gofère ...* – וַאֲנִי הִנְנִי מֵבִיא אֶת הַמַּבּוּל מַיִם עַל הָאָרֶץ – *Et Moi, Je vais amener le déluge sur la terre ...*

L'ordre des versets semble inversé. Il aurait été plus logique de prévenir d'abord Noah du déluge, et de lui ordonner après de construire l'arche pour y échapper. Pourquoi cette chronologie n'est pas respectée?

Rav Moshé Feinstein zatsal répond: l'arche servit certes à sauver Noah, mais Hashem ne manquait pas de moyens pour l'épargner. S'Il lui prescrivit de construire spécifiquement ce bateau, c'est parce qu'Il avait une seconde raison, qu'Il ne lui dévoila pas. L'ordre de bâtir l'arche précéda donc l'annonce du déluge, parce qu'Il attendait que Noah accomplisse Son commandement sans mettre en jeu aucune raison aussi logique soit elle.

Le Midrash dévoile qu'effectivement, la construction de l'arche s'avéra avoir un but en soi. Nos Maîtres enseignent qu'elle s'étala sur 120 ans. Durant cette longue période, les hommes questionnèrent Noah sur son étrange entreprise. Et Noah leur répétait constamment qu'Hashem s'apprêtait à provoquer un cataclysme. Ainsi, la construction de l'arche servait à les éveiller à la *Teshouva.*

Nous déduisons de cet enseignement deux leçons importantes. La 1ère, il faut apprendre à accomplir les Mitsvot d'Hashem en tant que telles, et non parce que nous leur trouvons une certaine logique. En effet, nous Le servons avec notre intellect, mais nous ne servons pas notre intellect. Et la 2nde, c'est la patience infinie qu'Hashem a pour Ses créatures, qu'Il avertit toujours avant de sévir, car Il souhaite leur vie. A nous d'être attentifs pour saisir Ses messages !

Sam. 1 Heshvan 5775 **Halakha: Kevod haTorah**

1. **Question:** Est-il permis d'organiser un office dans une pièce annexe de la synagogue, et d'y apporter au moment de la lecture de la Torah un *Sefer Torah*?

Réponse: Dans la mesure du possible, on contournera le problème en désignant dans cette pièce une armoire respectable en guise de *Heikhal*, dans laquelle on l'apportera avant le début de la prière.

Si cette solution n'est concrètement pas réalisable, il y a lieu de tolérer, selon le cas. Tout d'abord, si cette pièce annexe est sous un même toit, **et** qu'il ne faut traverser aucun hall ou lieu de passage public pour s'y rendre, on tolérera facilement. Mais s'il faut traverser avec le *Sefer Torah* un couloir public, on s'efforcera de l'apporter avec un cortège de 10 personnes. Et si la pièce annexe n'est pas sous un même toit –et qu'il faut donc sortir le *Sefer* dehors– il est fortement déconseillé d'organiser un tel office. En cas de grande nécessité, on l'apportera avec un cortège de 10 personnes.

2. Ainsi, le *Kaf haHaïm* critique ceux qui ont l'habitude de prier pendant Souccot dans la *Soucca* en apportant au moment de la lecture le *Sefer Torah* qu'ils sortent complètement de la synagogue.

3. Un *Sefer Torah* qui a un *Heikhal* dans la synagogue, mais que l'on préfère ranger dans un coffre-fort pour le mettre à l'abri du vol, pourra être rangé le soir puis ressorti le matin sans problème. En effet, nous apprenions hier que tout déplacement de *Sefer Torah* réalisé pour son honneur est permis.

Si possible, on préfèrera tout de même construire un *Heikhal* coffre-fort, comme l'usage s'en est répandu depuis quelques années.

4. **Apporter un Sefer Torah dans une maison d'endeuillés**, *Has Veshalom*. L'endeuillé n'ayant pas le droit de sortir de chez lui durant les 7 jours de deuil, l'usage est de tolérer d'apporter chez lui un *Sefer Torah* pour y lire lors des prières de la semaine. Il faudra dans ce cas lui consacrer une armoire honorable.

25/10/14

הוֹדוּ לַה' קִרְאוּ בִשְׁמוֹ, הוֹדִיעוּ בָעַמִּים עֲלִילֹתָיו... הוּא ה' אֱלֹקֵינוּ בְּכָל הָאָרֶץ מִשְׁפָּטָיו

L'axiome sur lequel Hashem a créé et instauré l'ordre du monde est le dévoilement de Sa majesté. Nous avons souvent eu l'occasion d'expliquer des aspects de ce thème [Cf. '***5 minutes éternelles***' n°29, 34, 40]. Contentons-nous pour notre propos d'en déduire l'application directe qui motive toutes les Mitsvot de la Torah: **reconnaître Hashem**. Cela implique non seulement d'accomplir Sa volonté, mais surtout, **de prendre conscience du rapport de roi/sujet qui nous lie à Lui**. Tel un roi qui est glorifié lorsque son peuple l'aime et le vénère, Hashem attend que nous nous rapprochions de Lui, que nous espérions en Son salut et Le remerciions ensuite de toute notre âme.

L'entrée du *Aron haBrit* à Yeroushalaïm représente l'achèvement d'une part importante de la concrétisation du programme d'Hashem. Quelques 800 ans après l'élection d'Avraham par Hashem et la conclusion de l'alliance lui léguant la terre d'Israël, sa descendance est à présent un grand peuple, qui s'apprête à poser la première pierre de ce qui deviendra la maison d'Hashem, là où la *Shekhina* –la Providence– d'Hashem résidera au sein du peuple, tel le palais du roi au cœur de son royaume.

Le moment est donc particulièrement propice à louer et grandir le nom d'Hashem: '***Rendez hommage à Hashem, proclamez Son nom! Publiez parmi les nations Ses prouesses! Chantez en Son honneur, racontez tous Ses prodiges! Glorifiez-vous de Son saint nom! Que le cœur de ceux qui recherchent Hashem se réjouisse! Mettez-vous en quête d'Hashem et de Sa puissance, aspirez constamment à jouir de Sa présence. Souvenez-vous des merveilles qu'Il a opérées, de Ses prodiges et des arrêts sortis de sa bouche. Vous, postérité d'Israël, Son serviteur, fils de Yaacov, Ses élus! Hashem est notre Dieu, et Ses jugements s'étendent à toute la terre.***'

Nous préciserons demain le fil directeur de ce texte, et apporterons ensuite des précisions sur les termes et tournures empruntées.

Dim. 2 Heshvan 5775 **Halakha: Kevod haTorah**

Abordons pour les jours restants des lois du respect des livres de Torah.

1. Dans *Réeh*, Hashem ordonne aux Bnei Israël d'anéantir toute trace d'idolâtrie dès leur arrivée en Israël – notamment, de détruire les lieux de culte, les autels, les idoles, et même d'effacer les noms des fausses divinités. Puis le verset dit: לֹא תַעֲשׂוּן כֵּן לַה' אֱלֹקֵיכֶם - *Vous n'agirez pas ainsi avec Hashem...* Nos Maîtres déduisent l'interdit de détruire le *Beit haMikdash* et les ustensiles qui s'y trouvaient, ainsi que l'interdit de détruire une synagogue et ses meubles, **et même l'interdit d'effacer le nom d'Hashem ou les écrits saints**. Cela implique évidemment de ne pas effacer ou brûler *Has Veshalom* un *Sefer Torah*, mais même tout livre de Torah même orale, qu'il soit écrit à la main ou imprimé, et même s'il est traduit dans une autre langue que l'hébreu.

2. Il est interdit de jeter à la poubelle un livre de Torah abîmé. Il faut obligatoirement l'enterrer dans une *Gniza* – un cimetière prévu à cet effet. Bien que tous les livres cités doivent être enterrés, la *Gniza* d'un *Sefer Torah* ou de tout Ecrit-Saint écrit à la main sur un parchemin est plus stricte – il faut notamment les enterrer près d'un *Talmid Hakham*, en les mettant auparavant dans un ustensile imperméable, afin que le nom d'Hashem ne se fasse pas effacer par l'humidité de la terre.

3. Il ressort qu'il sera donc interdit de jeter votre '***5 minutes éternelles***' à la fin du mois; il faudra nécessairement le mettre à la *Gniza*. [*Certains ont l'usage de collectionner les 48 exemplaires déjà parus dans la vitrine de leur salon, et de présenter leur collection à leurs invités. Cet usage s'avère parfois fructueux, lorsqu'ils influencent ainsi leurs amis à y souscrire eux-aussi, et à goûter à l'étude de la Torah au quotidien.*]

4. Il arrive que sur un aliment ou produit acheté, le fabricant explicite des mises en garde halakhiques. Ces instructions n'ont pas de statut de Torah, et pourront être jetées à la poubelle.

Vous appréciez le '***5 minutes éternelles***' ? Abonnez-vous!

L'axiome sur lequel Hashem a instauré l'ordre du monde est le dévoilement de Sa royauté. C'est de ce principe que découle le travail de l'homme: Hashem a voilé Sa présence dans le monde, et c'est à l'homme de la dévoiler. Commençons par expliquer ce principe.

Hashem a créé tout cet univers, et a établi un ordre qui régit le monde, qui implique de nombreuses forces qui interagissent pour apporter vie et subsistance. Par ex. le soleil réchauffe la mer pour la transformer en nuage qui, poussé par le vent, transporte l'eau sur le continent et permet à l'homme de cultiver la terre. En apparence, ces forces semblent exister et agir indépendamment de la volonté de leur créateur. Selon cette conception, il paraît possible de les exploiter à l'encontre de la volonté d'Hashem. Par ex. lorsque Hashem ordonne de ne pas travailler le Shabbat ou durant la 7e année de *Shemita*, nous voyons cette restriction comme une épreuve car de prime abord, on profiterait d'un rendement complet en l'enfreignant. Certes, l'homme intègre respectera malgré tout l'ordre, motivé par une *Emouna* –confiance– qui **contredit sa perception** primaire de manque d'un 7e de sa recette.

Il faut toutefois savoir que cette conception est totalement fausse. La Torah enseigne que toutes ces forces n'agissent que parce qu'**Hashem leur en donne constamment la capacité**. Si l'on parvenait à percevoir Sa main qui les manipule sans cesse, on réaliserait que les utiliser à l'encontre de Sa volonté est le comble de la stupidité.

Dévoiler la majesté d'Hashem signifie évoluer dans ce monde avec la conviction qu'Hashem le Roi domine et dirige tout cet univers. Le mérite de cet homme sera de percevoir **par ses sens** cette vérité. Certes, cette perception ne sera totale qu'au monde futur. Mais nous pouvons déjà dans ce monde présent méditer sur la main d'Hashem qui surgit de temps en temps, afin de renforcer en nous cette conviction.

C'est précisément ce fil directeur qui génère **tout** le chant du *Hodou Lashem...* Parce que le retour du *Aron* a dévoilé au grand jour la suprématie du Roi des rois, David nous appelle à chanter et glorifier davantage Son nom, afin d'inculquer à notre cœur Sa suprématie.

Lun. 3 Heshvan 5775 **Halakha: Kevod haTorah**

1. **Question:** Un feuillet qui traite de sujets profanes et consacre aussi une rubrique de Torah, peut-il être jeté à la poubelle après utilisation?
Réponse: Il faut couper les pages ou morceaux qui traitent de Torah et les mettre à la *Gniza*, et on pourra ensuite jeter le fascicule.

Précisons que l'on ne considère comme écrit de Torah qu'un vrai commentaire de Torah, ou une étude de Halakha. Par contre, un article de politique ou réflexion, qui se termine par une petite allusion à un verset n'a aucun caractère de Torah, et pourra être jeté. A l'exception du cas où la citation du verset comporte le nom d'Hashem.

Quant au nom d'Hashem écrit dans une autre langue –par ex. 'D-ieu' ou 'God'–, le *Shakh* [Y-D ch.179 §11] pense qu'il est permis de l'effacer si nécessaire. [Alors qu'une **étude** de Torah écrite dans toute langue ne doit pas être jetée à la poubelle, car c'est le contenu de Torah qui lui attribue son caractère saint.]

2. Tant que l'on n'est pas certain qu'un fascicule profane contienne un article de Torah, Rav S-Z Auerbach zatsal permet de le jeter tel quel, sans vérifier chaque page du feuillet.

3. Selon la loi stricte, il n'y a pas d'obligation de mettre à la *Gniza* une **carte d'invitation** qui contient un verset, car ces mots n'ont pas été écrits dans un but d'étude de Torah, mais uniquement pour annoncer avec lyrisme l'heureux événement. Mais là aussi, si le verset contient un nom d'Hashem, il faudra alors découper le verset et le mettre à la *Gniza*. Il est donc déconseillé d'écrire de tels versets sur une carte, car les destinataires ne connaissent pas toujours la Halakha, et jettent le nom d'Hashem à la poubelle par négligence de l'expéditeur.

4. Le *Rama* [Y-D ch276 §13] rapporte qu'il est préférable de ne pas commencer une lettre par le mot שָׁלוֹם [*Shalom* = paix], mais en supprimant la dernière lettre: שלו. En effet, *Shalom* est l'un des noms d'Hashem. Souhaiter *Shalom* à son prochain signifie lui souhaiter que le Maître du *Shalom* le garde en paix. Par contre, quand on parle de 2 personnes et que l'on dit que ces personnes vivent en '*Shalom*', le mot dans ce contexte n'a pas de caractère saint.

Le fil directeur du *Hodou Lashem* est l'appel à méditer sur la main d'Hashem qui s'est occasionnellement dévoilée lors du retour du *Aron*, afin de renforcer notre conviction qu'Hashem est le Roi des rois, et d'appeler ensuite le monde entier à reconnaître Hashem.

Les 7 premiers versets commencent par stimuler de manière générale à réaliser la Providence d'Hashem. Comme nous le rapportions, cette première partie s'adresse particulièrement aux Bnei Israël, comme l'explicite le 5e verset: ...זֶרַע יִשְׂרָאֵל עַבְדּוֹ - ***Vous, postérité d'Israël, Son serviteur, fils de Yaacov, Ses élus!***

Hodou *Lashem Kireou Bishmo...* – ***Rendez hommage à Hashem, évoquez Son nom! Publiez parmi les nations Ses prouesses!*** Au sens simple, cet ordre implique de vanter le nom d'Hashem, afin que le monde entier connaisse Sa grandeur. Le Gaon de Vilna zatsal interprète toutefois *Kireou Bishmo –litt.* **appelez-le par Son nom–**, qu'il faut s'habituer à donner à Hashem le prestige de Son nom qui dirige le monde. **Chacun** à son niveau peut constater comment, quotidiennement, des concours de circonstance s'enchaînent 'comme par hasard' pour jouir de tant de bienfaits. Ce verset nous appelle à ne pas hésiter à affirmer et diffuser notre conviction que c'est la *Hashgaha* –Providence– d'Hashem qui manipule cette main 'magique'.

Et de préciser davantage: *Shirou Lo...* – ***Chantez en Son honneur, racontez tous Ses prodiges!*** Le Malbim précise que cette Providence est appelée dans le verset: *Glorifiez-vous de* ***Son saint nom*** - car lorsque Hashem manipule les causes naturelles pour améliorer la situation de ses bien-aimés, Il nous montre combien Son nom est **saint** – c.-à-d. illimité dans Son action.

Et d'ajouter ...יִשְׂמַח לֵב מְבַקְשֵׁי ה'... הִתְהַלְלוּ - ***Que le cœur de ceux qui recherchent Hashem se réjouisse! Mettez-vous en quête d'Hashem et de Sa puissance, aspirez constamment à jouir de Sa présence!*** En racontant les bontés d'Hashem, nous décuplons Son honneur, car notre entourage s'émerveille et glorifie à son tour Hashem, en racontant ses témoignages personnels de la 'main magique'.

Mar. 4 Heshvan 5775 **Halakha: Kevod haTorah**

1. **Question:** Lorsqu'on écrit des paroles de Torah sur une feuille, est-ce que la partie écrite uniquement à un caractère saint, ou bien, faut-il veiller à mettre à la *Gniza* toute la feuille?

Réponse: Cela dépend de l'intention de celui qui écrit. S'il prévoit initialement de remplir cette feuille de paroles de Torah, toute la feuille prend un caractère saint. Mais s'il ne prévoit d'écrire que quelques mots, seule la partie écrite a un caractère saint.

Par ex. si la bordure d'un livre de Torah se déchire, il faut enterrer ce bout de papier même si rien n'y est écrit. Par contre, si un enfant rapporte de l'école un dessin titré par un verset de la *Parasha*, il suffit de découper le verset pour le mettre à la *Gniza*, et de jeter le reste.

2. **Question:** Avant d'imprimer un livre, l'imprimeur édite un premier essai, afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'erreur de mise en page. S'il édite l'essai d'un livre de Torah, doit-t-il l'enterrer ensuite à la *Gniza*?

Réponse: Ce sujet fait l'objet de grandes discussions. Théoriquement, le devoir de mettre ce livre à la *Gniza* est incontournable. Mais concrètement, cette Halakha est difficilement réalisable pour une imprimerie spécialisée dans les livres de Torah, qui édite souvent plusieurs pages ratées qui ne peuvent pas être reliées. Les décisionnaires contemporains ont de ce fait explicité certaines permissions, s'appuyant sur le fait que ces feuilles n'ont pas été éditées pour être étudiées, mais uniquement en guise de test d'imprimerie.

Ainsi, si le livre ne contient pas le nom d'Hashem, on pourra transmettre les pages ratées à un goy pour qu'il les brûle. Mais on ne tolèrera en aucun cas de les jeter dans un endroit dégradant.

Mais si le nom d'Hashem est imprimé en hébreu, il sera interdit de provoquer que Son nom soit brûlé. On pourra tout de même les exempter d'enterrement dans une *Gniza* officielle, en se contentant de les mettre dans un simple trou creusé qui ne sera pas arrosé [afin que le nom d'Hashem ne se fasse pas effacer immédiatement].

Vous appréciez le '***5 minutes éternelles***' ? Abonnez-vous!

David conclut l'appel à glorifier Hashem par הוּא ה' אֱלֹקֵינוּ, בְּכָל הָאָרֶץ מִשְׁפָּטָיו – En prenant conscience qu'***Hashem est notre Dieu*** – c.-à-d. qu'il veille sur nous et qu'aucune force ne peut l'empêcher d'agir, nous réalisons que '***Ses jugements s'étendent à toute la terre***' – viendra le jour où l'humanité entière reconnaîtra Sa suprématie. Ce verset amorce donc la 2e section –*Shirou Lashem…*–, qui exhortera toutes les nations à clamer la royauté d'Hashem.

Mais auparavant, David précise dans les 8 prochains versets un exemple précis de la *Hashgaha* [Providence] d'Hashem, en rapport avec le symbole du *Aron haBrit*: **l'alliance immuable entre Hashem et Israël**. זִכְרוּ לְעוֹלָם בְּרִיתוֹ, דָּבָר צִוָּה לְאֶלֶף דּוֹר – ***Rappelez-vous éternellement Son alliance, qu'il a promulguée pour mille générations*** – au sens simple, 1.000 générations exprime l'éternité. [Selon le *Midrash*, ce verset fait allusion à la double alliance, qui impliquait aussi le don de la Torah, qu'Hashem devait initialement réaliser à la 1.000e génération du monde et qu'il a finalement effectué à la 26e.]

Et de préciser le pacte: אֲשֶׁר כָּרַת אֶת אַבְרָהָם… לֵאמֹר לְךָ אֶתֵּן אֶרֶץ כְּנָעַן… – ***qu'il a conclu avec Abraham, qu'il a fait par serment avec Itzhak, Il l'a érigé en loi pour Yaacov, en contrat immuable pour Israël : « C'est à toi que Je donnerai le pays de Canaan en héritage, bien que vous soyez encore en petit nombre, et à peine établis comme étrangers dans ce pays. »***

Puis d'évoquer de manière générale que le peuple a traversé depuis de nombreuses péripéties, en Egypte puis durant les 480 ans de l'époque des Juges : וַיִּתְהַלְּכוּ מִגּוֹי אֶל גּוֹי, וּמִמַּמְלָכָה אֶל עַם אַחֵר – ***Puis ils se mirent à errer de nation en nation, d'un royaume vers un autre peuple.*** Mais jamais la Providence ne se retira d'eux: לֹא הִנִּיחַ לְאִישׁ לְעָשְׁקָם – ***Il ne permit à personne de les opprimer***. Les rois des nations eux-mêmes reconnurent cette main qui les protégeait, comme si Hashem les fustigeait explicitement: וַיּוֹכַח עֲלֵיהֶם מְלָכִים: אַל תִּגְּעוּ בִּמְשִׁיחָי, וּבִנְבִיאַי אַל תָּרֵעוּ – ***et pour leur cause, Il réprimandait les rois: « Ne touchez pas à Mes oints, ne faites pas de mal à Mes prophètes! »***

1. Seule l'association de mots qui composent une phrase lisible et compréhensible par le commun des hommes a un caractère de Torah. **Ainsi,** des notes prises à un cours de Torah de manière à ce que les mots écrits n'aient de sens que pour leur auteur, n'auront pas de statut d'écrit de Torah et pourront être jetées ensuite à la poubelle.

2. Il est permis de jeter une cassette audio ou un CD dans lesquels sont enregistrées des paroles de Torah ou le nom d'Hashem, à condition qu'il n'y ait pas de paroles de Torah imprimées.

3. Lois du respect des livres de Torah. Il est interdit d'utiliser un livre de Torah de manière indigne ou profane, qu'il soit écrit en hébreu ou dans toute autre langue. On ne passera pas un livre à quelqu'un en le jetant. On ne l'utilisera pas en support pour écrire quelque chose de profane. On ne s'adossera ou ne s'accoudera pas dessus.

4. Il est interdit d'entrer aux toilettes avec un livre de Torah en main. Quant à le garder dans sa poche de manière à ce qu'il ne soit pas du tout visible, cela dépend si le nom d'Hashem est écrit dans le livre. S'il n'est pas mentionné explicitement, on pourra le rentrer ainsi. Mais s'il y est écrit –par ex. dans un *Sidour*–, il sera préférable de lui ajouter une 2e couverture – par ex. le mettre dans un sachet puis d'entrer le tout dans la poche. A posteriori, on tolèrera de le rentrer avec une seule couverture [*Mishna Beroura* ch.43 §25].

5. On ne se servira pas d'un livre de Torah pour couvrir un ustensile. De même, on ne conservera pas dans un livre des papiers profanes, ni même des feuilles blanches que l'on ne consacre pas pour l'étude du livre en question. En revanche, on pourra garder dans un livre de Guemara par ex. du papier que l'on consacre exclusivement pour écrire des résumés ou remarques sur le livre en question.

6. On ne se lèvera pas de son étude pour un quelconque besoin profane en laissant son livre ouvert. Le *Shakh* [Y-D ch.276] rapporte qu'un ange appelé *She'D* [*Shomer Dapin* = gardien des pages] veille sur le livre dans lequel on étudie et fait oublier le paragraphe appris à celui qui méprise son livre ainsi.

Moussar: *Hodou Lashem...* 29/10/14

Passons à la 2e section du chant – *Shirou Lashem Col haArets...* En parallèle à ce texte, David écrit le *Tehilim* ch.96 que nous lisons Shabbat – *Mizmor, Shirou Lashem Shir Hadash, Shirou Lashem Col Haarets...* Ce Psaume précise que ce chant est un ***Shir Hadash* – un nouveau cantique**, à la forme masculine [par opposition à *Shira Hadasha*]. Nos Maîtres expliquent que cette forme signifie qu'il s'agit là **d'une prophétie sur le monde futur**, lorsque l'on chantera un chant qui ne faiblira plus. Aussi, après avoir renforcé la *Emouna* des Bnei Israël dans la 1ère partie du *Hodou*, David exhorte le monde entier à reconnaître la suprématie d'Hashem, qui nous sera dévoilée au monde futur.

Comme nous l'expliquions, ce chant se fonde sur un fait réel –le *Aron haBrit* chez les Philistins–, que l'on interprète en augure du grand jour où Hashem dévoilera Sa majesté sur terre. Pour rappel, l'Arche sainte affligea plusieurs claques aux Philistins – à commencer par la décapitation de leur idole, puis par les terribles épidémies d'hémorroïdes. Mais la beauté de cette histoire est la manière dont les Philistins encaissèrent les épreuves. A la différence des Egyptiens qui luttèrent contre Israël jusqu'à leur dernier souffle, **les Philistins reconnurent Hashem**. Lorsque le conseil des sages philistins se réunit, les prêtres de *Dagon* donnèrent une leçon de Moussar: '*Faîtes donc des simulacres en or de vos hémorroïdes... et offrez-les au D-ieu d'Israël; peut-être cessera-t-Il de faire peser Sa main sur vous, sur votre dieu et sur votre pays ! **Et pourquoi endurcir votre cœur comme l'ont fait les Egyptiens et Pharaon ?!** Assurément, quand Il les eut accablés de Sa puissance, ils ont dû renvoyer ce peuple et il est parti!* [*Shmouel* I 6:5-9]

A partir de ces faits, David est insufflé du *Roua'h Hakodesh* et rédige le *Shirou Lashem...* qui appelle tout le monde à reconnaître la vanité de l'idolâtrie, et à clamer gaiement la royauté d'Hashem en Lui apportant des offrandes. Comme nous le rapportions dans l'introduction aux *Hoshaanot*, ce chant se termine en nous projetant dans la sphère idyllique du monde futur, et se conclut par une prière à Hashem de nous faire bientôt voir ce jour.

Halakha: Tal ouMatar

Ce soir, les habitants d'Israël commenceront à ajouter dans la 9e *Berakha* la prière pour la pluie – *Barekh Aleinou... **veTen Tal ouMatar***. Vous trouverez des lois détaillées dans notre brochure de l'année dernière. Contentons-nous d'évoquer quelques lois urgentes.

1. Que faire si on omet de dire '*veTen Tal ouMatar*'?

a. Tant que l'on n'a pas achevé la *Berakha* de *Mévarekh Hashanim*, on se reprendra.

b. Si on a déjà dit *Baroukh Ata Hashem*, on achèvera '*Mévarekh Hashanim*' immédiatement. Quant à la conduite à adopter ensuite, les avis sont partagés: certains pensent qu'il faut dire tout de suite les mots '*Ten Tal ouMatar Liverakha*', et continuer ensuite *Teka Beshofar*. D'autres pensent qu'il faut attendre d'arriver à *Shéma Koleinou*, et d'ajouter '*veTen Tal ouMatar Liverakha*' avant '*Ki Ata Shoméa ...*'.

Pour la marche à suivre, cela dépend de chacun: si l'on est sûr de s'en souvenir quand on arrivera à *Shema Koleinou*, il vaut mieux l'insérer là-bas. Mais si on risque d'oublier une seconde fois, on la dira immédiatement, avant de continuer *Teka Beshofar*.

c. Si on ne s'en souvient qu'après avoir commencé *Retsé*, il faudra reprendre depuis *Barekh Aleinou*. Et si on a fini la *Amida*, il faudra recommencer toute la *Amida*.

2. Les habitants de diaspora ne commenceront à prier pour la pluie que dans la nuit du 4 au 5 décembre. Cette différence d'usage implique certaines situations complexes lorsque l'on voyage d'un pays à l'autre durant ces jours. Succinctement:

a. Un Français en Israël dira à partir du 7 Heshvan '*Barekh Aleinou ... veTen Tal ouMatar*' dans la *Amida*, tant qu'il est en Israël. Mais lorsqu'il rentrera chez lui avant le 4 décembre, il recommencera à dire '*Barekhenou... Veten Berakha*'. Il sera tout de même souhaitable d'ajouter alors dans la *Berakha* de *Shema Koleinou* '***veTen Tal ouMatar liverakha beErets Israël***, *Ki Ata Shoméa Tefilat...*'

b. Un habitant d'Israël qui voyage à l'étranger après le 7 'Heshvan continuera à dire *veTen Tal ouMatar*, comme il le dit dans son pays.

Moussar: *Hodou Lashem...* 30/10/14

La 2nde partie du *Hodou Lashem –Shirou Lashem Col haArets...–* peut être séparée en 3. Dans les 5 premiers versets, David vante **la suprématie d'Hashem**. Les 7 versets qui suivent commencent par appeler les nations à reconnaître Hashem, puis nous projettent dans le monde futur, lorsque **l'ensemble de la création du monde glorifiera gaiement le Roi des rois**. Puis les 2 derniers concluent par une **prière à Hashem pour nous sauver** prochainement. Expliquons quelques expressions et l'enchaînement de ces versets.

Nous rapportions en début de semaine qu'Hashem a établi dans le monde diverses lois naturelles qui semblent avoir une capacité d'action indépendante de Sa volonté. Le Malbim explique que de nombreux idolâtres et philosophes reconnaissent l'existence d'un Être suprême qui a initialement tout créé, mais nient cependant que cet Être continue de veiller sur ce monde. Les idolâtres affirment qu'Il a transmis la gestion de ces forces à des subordonnés – anges ou astres. [Les philosophes quant à eux pensent que cet Être est trop suprême pour s'intéresser aux actions des hommes, et renient de ce fait la contrainte à une quelconque règle de conduite.] Mais nous, Bnei Israël, avons été 600.000 témoins qu'Hashem, l'Être suprême, veille constamment sur le monde, et attend de nous que nous accomplissions Sa volonté. Lorsque Hashem se dévoilera, le monde entier s'exaltera devant Sa souveraineté. Ainsi, David appelle: שִׁירוּ לַה' כָּל הָאָרֶץ בַּשְּׂרוּ מִיּוֹם אֶל יוֹם יְשׁוּעָתוֹ – ***Chantez en l'honneur d'Hashem, toute la terre! Publiez jour après jour Son secours*** –tous réaliseront que la bienveillance et les bontés d'Hashem sont constantes, et Le glorifieront de ce fait chaque jour de plus belle.

Notons au passage que le Malbim interprète selon ce principe l'expression *Shir Hadash* –un nouveau cantique– évoquée dans le *Tehilim* ch.96, par opposition au *Shir Yashan* –au **vieux** chant– qu'ils chantent dans ce monde présent, lorsqu'ils admettent qu'Hashem est certes la cause originelle, mais s'est depuis longtemps retiré. A suivre...

 Halakha: Kevod haTorah

1. Il est interdit de poser un livre ou objet profane sur un livre de Torah. Quant à poser des livres de Torah l'un sur l'autre, c'est permis, à condition de respecter 2 règles: on ne pose pas un *Navi* ou *Ketouvim* [Prophète ou Hagiographes] sur un *Houmash* [Torah écrite], et on ne pose pas tout autre livre de Torah même sur un *Navi* ou *Ketounim*.

Par ex. on ne posera pas un *Sidour* sur un *Tehilim* [*Ketouvim*], ni une *Guemara* sur un *Houmash*. Mais il est permis de poser un *Tehilim* sur un livre de Prophète, ou sur une Mishna a fortiori.

2. Est-il permis de surélever le livre à partir duquel on étudie à l'aide d'un autre livre de Torah? Quand le livre support est initialement posé, tous les avis permettent, autant qu'il est permis de poser un livre de Torah sur l'autre. Mais s'il faut **rapprocher et disposer** ce livre auparavant, cela fait l'objet d'une discussion. Le *Taz* interdit, et le *Maguen Avraham* [O-H ch.154] permet. Ce dernier avis est retenu, du fait que l'action de déplacer le livre n'est en elle-même pas méprisante, et qu'il n'y a donc aucun interdit à compiler les 2 actions – déplacer le livre, puis poser l'autre livre dessus. On ne s'appuiera sur cet avis **que pour améliorer les conditions d'étude de la Torah**.

3. Ainsi, on ne surélèvera pas le livre en posant de manière méprisante le livre support – par ex. en le mettant debout, ou en faisant un pupitre en posant un livre couché sur 2 livres debout.

4. De même, si les tables de la synagogue sont couvertes de nappes qui ont tendance à glisser, il sera interdit **d'apporter** des livres pour les maintenir– puisque le but du déplacement n'est pas de faciliter les conditions d'étude. [Si les livres sont initialement posés sur les tables, il sera permis de mettre la nappe et de les reposer après.]

Concrètement, il est permis de dispatcher des livres de prière sur les tables pour que les fidèles en aient à portée de main, même si l'intention est aussi de fixer la nappe.

סַפְּרוּ בַגּוֹיִם אֶת כְּבוֹדוֹ... כִּי כָּל אֱלֹהֵי הָעַמִּים אֱלִילִים... הוֹד וְהָדָר לְפָנָיו...

Dans les 5 premiers versets du *Shirou LaShem*, David réfute les hérésies des idolâtres en prenant à témoin la restitution extraordinaire du *Aron haBrit*, et exhorte les Bnei Israël à faire connaître le nom d'Hashem aux goyim. David nous avertit toutefois de bien choisir notre discours, en veillant à toujours avancer des propos compréhensibles et perceptibles par notre auditeur. Il existe en effet 2 sortes d'hérétiques: celui qui nie par ignorance ou par manque de réflexion, et celui qui a médité sur l'essence du monde mais a abouti à une mauvaise conclusion. Selon le Malbim, le 1er type d'hérétique est qualifié de ***goy*** – litt. ***peuplade***, à consonance péjorative –, et le second, ***Am*** – **nation**, plus honorable.

Aussi, les versets disent: ***Proclamez parmi les peuples Sa gloire, Parmi les nations Ses merveilles***. Pour les peuplades, il suffit juste de leur faire découvrir l'existence d'Hashem, comme le poursuit le verset d'après – ***Car grand est l'Eternel et infiniment digne de louanges***. Par contre, face aux nations, il faut débattre et démontrer rationnellement, en évoquant notamment ***Ses merveilles*** dont le monde fut témoin, qui attestent qu'***Il est redoutable, plus que toutes les forces***. Les goyim reconnaîtront ainsi que l'ange ou l'astre qu'ils croyaient être celui qui domine l'univers n'est en fait qu'un petit pion supplémentaire de Celui qui a tout créé: ***Car tous les dieux des nations sont de vaines idoles, Tandis qu'Hashem est le créateur des cieux***.

Et de préciser que l'hérésie des goyim manque de discerner 2 aspects de la suprématie d'Hashem: ***Hod et Hadar – Sa majesté/autorité et Sa splendeur forment son avant-garde. Force et magnificence emplissent sa résidence***. L'autorité fait référence au fait qu'Hashem domine **les forces naturelles**, comme nous l'évoquions. Mais aussi, Hashem a la capacité de **modifier à Sa guise toutes les lois**. Lorsqu'Il se manifeste ainsi, le monde entier reste ébahi devant **Sa splendeur**.

1. Si on écrit des paroles de Torah sur des feuilles, il sera permis de poser un livre dessus pour qu'elles ne s'envolent pas, car ce déplacement de livre a pour but d'améliorer sa qualité d'étude.

De même, il est permis de bloquer sous un livre **déjà posé** des serviettes en papier pour qu'elles ne s'envolent pas.

2. Autant qu'il est interdit de poser un objet profane sur un livre de Torah, il est aussi défendu de le poser **sur une caisse de livres sacrés**, ou de s'asseoir sur cette caisse a fortiori. Toutefois, lorsque la caisse est assez solide pour supporter un tel poids à vide, il sera alors permis de s'asseoir ou de poser tout objet dessus.

3. On ne s'assiéra pas sur un lit ou un banc sur lesquels est posé un livre de Torah. Sauf si un objet ou vêtement fait écran. Si possible, on surélèvera le livre par un objet haut d'au-moins 10 cm.

Le cas se présente notamment lorsque l'on veut s'allonger en lisant un livre de Torah ; il faudra alors veiller à le poser sur un coussin épais indépendant, et non à même le fauteuil.

4. Il est interdit de poser un livre de Torah par terre. Là aussi, on pourra poser auparavant un carton ou une serviette, puis poser les livres dessus.

5. Cet interdit est aussi en vigueur pour des marches d'escalier, ou une estrade. Il sera interdit de poser un livre de Torah ou un *Sidour*, même pour celui qui se tient en bas de l'estrade. Si des livres tombent, il faut les ramasser rapidement et les embrasser.

6. On veillera à ce qu'un livre rangé dans une bibliothèque soit toujours posé à l'endroit. S'il est posé sur une table, sa première page sera vers le haut. On ne retournera en aucun cas un livre ouvert sur lui-même pour ne pas perdre sa page. [Cf. Y-D ch.282 §5 et *Shiourei Berakha*]

7. Quand on achète un livre de Torah, on ne marchandera pas son prix de manière rabaissante, en évoquant par ex. que l'impression du livre n'est pas agréable. De manière générale, on n'hésitera pas à dépenser pour l'honneur de la Torah, en achetant de beaux livres que l'on mettra chez soi dans une belle bibliothèque, au centre du salon.

הָבוּ לַה' מִשְׁפְּחוֹת עַמִּים... הָבוּ לַה' כְּבוֹד שְׁמוֹ, שְׂאוּ מִנְחָה וּבֹאוּ לְפָנָיו...

Dans ces versets, David invite les peuples à reconnaître Hashem, en lui apportant des offrandes: ***Vénérez Hashem, les nations! Vénérez Sa gloire et Sa puissance ! Rendez hommage à Son nom glorieux, Apportez des offrandes et présentez-vous devant Lui! Prosternez-vous devant Hashem, dans une sainte magnificence.***

Remarquons que dans les *Tehilim*, David modifie *Bo-ou Lefanav – Présentez-vous devant Lui*, par *Bo-ou* ***Le'Hatsrotav*** *– Présentez-vous à* ***Sa cour/ Ses parvis***.' Cette différence s'explique par le fait que le texte de *Divrei haYamim* a été rédigé pour être chanté lorsque l'on montait le *Aron haBrit* à Yéroushalaïm; la *Shekhina* d'Hashem n'avait pas encore de demeure fixe, et l'on ne pouvait que se prosterner devant le *Aron*. En revanche, le texte des *Tehilim* était chanté au *Beit haMikdash*, et l'on ne pouvait alors que se prosterner sur le parvis du temple, car il était défendu de se tenir devant le *Aron*. [Ce même principe explique aussi la différence entre *Oz véHedva* ***biMekomo***, ou *Oz véTiféret* ***beMikdasho***]

חִילוּ מִלְּפָנָיו כָּל הָאָרֶץ אַף תִּכּוֹן תֵּבֵל בַּל תִּמּוֹט : יִשְׂמְחוּ הַשָּׁמַיִם וְתָגֵל הָאָרֶץ...

Cette séquence nous projette lorsque Hashem dévoilera Sa royauté, lorsqu'exaltation et révérence empliront nos cœurs. Nous commentions ce texte en début de livret. Contentons-nous de le traduire uniquement: ***Que toute la terre tremble devant Lui!*** [Grâce à lui,] ***l'univers est stable et ne vacille point! Que les cieux se réjouissent, Que la terre soit dans l'allégresse, Qu'on dise parmi les peuples: 'Hashem est le roi!' Que la mer gronde avec ce qu'elle contient, Que les champs s'exaltent, avec tout ce qui les couvre! Qu'en même temps les arbres de la forêt résonnent joyeusement, à l'approche d'Hashem venu pour juger la terre.*** Et de conclure : ***Rendez hommage à Hashem, car Il est bon, et Sa grâce est éternelle. Dites: "Viens à notre secours, Hashem notre salut! Rassemble-nous et délivre-nous d'entre les nations, pour que nous rendions hommage à ton saint nom, Et célébrions tes louanges. Béni soit Hashem, le Dieu d'Israël, à tout jamais!"***

6e jour – Mar. 20 Tishrei

אָדוֹן הַמּוֹשִׁיעַ. בִּלְתְּךָ אֵין לְהוֹשִׁיעַ. גִּבּוֹר וְרַב לְהוֹשִׁיעַ. דַּלּוֹתִי וְלִי יְהוֹשִׁיעַ. הָאֵל הַמּוֹשִׁיעַ. וּמַצִּיל וּמוֹשִׁיעַ. זוֹעֲקֵיךָ תּוֹשִׁיעַ. חוֹכֶיךָ הוֹשִׁיעַ. טְלָאֶיךָ תַּשְׂבִּיעַ. יְבוּל לְהַשְׁפִּיעַ. כָּל שִׂיחַ תַּדְשֵׁא וְתוֹשִׁיעַ. לְגֵיא בַּל תַּרְשִׁיעַ. מְגָדִים תַּמְתִּיק וְתוֹשִׁיעַ. נְשִׁיאִים לְהַסְכִּיעַ. שְׁעִירִים לְהָנִיעַ. עֲנָנִים מְלַהֲמְנִיעַ. פּוֹתֵחַ יָד וּמַשְׂבִּיעַ. צְמֵאֶיךָ תַּשְׂבִּיעַ. קוֹרְאֶיךָ תּוֹשִׁיעַ. רְחוּמֶיךָ תּוֹשִׁיעַ. שׁוֹחֲרֶיךָ הוֹשִׁיעַ. הוֹשַׁע נָא: תְּמִימֶיךָ תּוֹשִׁיעַ. הוֹשַׁע נָא:

Et on continue chaque jour

אֲנִי וָהוֹ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כְּהוֹשַׁעְתָּ אֵלִים בְּלוּד עַמָּךְ. בְּצֵאתְךָ לְיֵשַׁע עַמֶּךָ. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ גּוֹי וֵאלֹהִים. דְּרוּשִׁים לְיֵשַׁע אֱלֹהִים. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ הָמוֹן צִבְאוֹת. וְעִמָּם מַלְאֲכֵי צְבָאוֹת. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ זַכִּים מִבֵּית עֲבָדִים. חַנּוּן בְּיָדָם מַעֲבִירִים. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ טְבוּעִים בְּצוּל גְּזָרִים. יְקָרְךָ עִמָּם מַעֲבִירִים. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ כַּנָּה מְשׁוֹרֶרֶת וַיּוֹשַׁע. לְגוֹחָהּ מְצַיֶּנֶת וַיִּוָּשַׁע. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ מַאֲמַר וְהוֹצֵאתִי אֶתְכֶם. נָקוּב וְהוֹצֵאתִי אוֹתְכֶם. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ סוֹבְבֵי מִזְבֵּחַ. עוֹמְסֵי עֲרָבָה לְהַקִּיף מִזְבֵּחַ. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ פְּלֵאֵי אָרוֹן כְּהֵפְשַׁע. צְעֵר פְּלֶשֶׁת בַּחֲרוֹן אַף וְנוֹשַׁע. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ קְהִלּוֹת בָּבֶלָה שָׁלַחְתָּ. רַחוּם לְמַעַנָם שֶׁלַּחְתָּ. כֵּן הוֹשַׁע נָא: כְּהוֹשַׁעְתָּ שְׁבוּת שִׁבְטֵי יַעֲקֹב. תָּשׁוּב וְתָשִׁיב שְׁבוּת אָהֳלֵי יַעֲקֹב וְהוֹשִׁיעָה נָּא. כְּהוֹשַׁעְתָּ שׁוֹמְרֵי מִצְוֹת וְחוֹכֵי יְשׁוּעוֹת אֵל לְמוֹשָׁעוֹת. וְהוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוֹ הוֹשִׁיעָה נָּא:

הוֹשִׁיעָה אֶת עַמֶּךָ וּבָרֵךְ אֶת נַחֲלָתֶךָ וּרְעֵם וְנַשְּׂאֵם עַד הָעוֹלָם: וְיִהְיוּ דְּבָרַי אֵלֶּה אֲשֶׁר הִתְחַנַּנְתִּי לִפְנֵי יְהוָה קְרוֹבִים אֶל יְהוָה אֱלֹהֵינוּ יוֹמָם וָלָיְלָה לַעֲשׂוֹת מִשְׁפַּט עַבְדּוֹ וּמִשְׁפַּט עַמּוֹ יִשְׂרָאֵל דְּבַר יוֹם בְּיוֹמוֹ: לְמַעַן דַּעַת כָּל עַמֵּי הָאָרֶץ כִּי יְהוָה הוּא הָאֱלֹהִים אֵין עוֹד:

עֲלַיִת שְׂבָטִים. פְּנַת יְקָרַת. צִיּוֹן הַמְצֻיֶּנֶת. קְדֻשׁ הַקָּדָשִׁים. רָצוּף אַהֲבָה. שְׂכִינַת כְּבוֹדֶךָ. תֵּל תַּלְפִּיּוֹת. הוֹשַׁע נָא׃

3e jour – Shabbat 17 Tishrei

אוֹם נְצוּרָה כְּבָבַת. בּוֹנֶנֶת בְּדַת נֶפֶשׁ מְשִׁיבַת. גּוֹמֶרֶת הִלְכוֹת שַׁבָּת. דּוֹרֶשֶׁת מַשְׁאַת שַׁבָּת. הַקּוֹבַעַת אַלְפַּיִם תְּחוּם שַׁבָּת. וּמְשִׁיבַת רֶגֶל מִשַּׁבָּת. זָכוֹר וְשָׁמוֹר מְקַיֶּמֶת בַּשַּׁבָּת. חָשָׁה לְמַהֵר בִּיאַת שַׁבָּת. טוֹרַחַת כֹּל מִשְּׁשָׁה לַשַּׁבָּת. יוֹשֶׁבֶת וּמַמְתֶּנֶת עַד כְּלוֹת שַׁבָּת. כָּבוֹד וָעוֹנֶג קוֹרְאָה לַשַּׁבָּת. לְבוּשׁ וּכְסוּת מְחַלֶּפֶת בַּשַּׁבָּת. מַאֲכָל וּמִשְׁתֶּה מְכִינָה לַשַּׁבָּת. נוֹעַם מְגָדִים מַנְעֶמֶת לַשַּׁבָּת. סְעוּדוֹת שָׁלֹשׁ מְקַיֶּמֶת בַּשַּׁבָּת. עַל שְׁתֵּי כְּרוֹת בּוֹצַעַת בַּשַּׁבָּת. פּוֹרֶטֶת אַרְבַּע רְשׁוּיוֹת בַּשַּׁבָּת. צוּוִי הַדְּלָקַת נֵר מַדְלֶקֶת בַּשַּׁבָּת. קְדוּשׁ הַיּוֹם מְקַדֶּשֶׁת בַּשַּׁבָּת. רֶגֶן שֶׁבַע מְפַלֶּלֶת בַּשַּׁבָּת. שִׂבְעָה בַדַּת קוֹרְאָה בַּשַּׁבָּת. תַּנְחִילֶנָּה לְיוֹם שֶׁכֻּלּוֹ שַׁבָּת. הוֹשַׁע נָא׃

4e jour – Dim. 18 Tishrei

אֶעֱרוֹךְ שׁוּעִי. בְּבֵית שַׁוְעִי. גִּלִּיתִי בְצוֹם פִּשְׁעִי. דְּרַשְׁתִּיךָ בּוֹ לְהוֹשִׁיעִי. הַקְשִׁיבָה לְקוֹל שַׁוְעִי. וְקוּמָה וְהוֹשִׁיעִי. זְכוֹר וְרַחֵם מוֹשִׁיעִי. חַי כֵּן תְּשַׁעְשְׁעִי. טוֹב בְּאֶנֶק שִׁעִי. יוּחַשׁ מוֹשִׁיעִי. כַּלֵּה מַרְשִׁיעִי. לְבַל עוֹד תַּרְשִׁיעִי. מַהֵר אֱלֹהֵי יִשְׁעִי. נֶצַח לְהוֹשִׁיעִי. שָׂא נָא עָוֹן רִשְׁעִי. עֲבוֹר עַל פִּשְׁעִי. פְּנֵה נָא לְהוֹשִׁיעִי. צוּר צַדִּיק מוֹשִׁיעִי. קַבֵּל נָא שַׁוְעִי. רוֹמֵם קֶרֶן יִשְׁעִי. שַׁדַּי מוֹשִׁיעִי. הוֹשַׁע נָא׃ תּוֹפִיעַ וְתוֹשִׁיעִי. הוֹשַׁע נָא׃

5e jour – Lun. 19 Tishrei

אֵל לְמוֹשָׁעוֹת. בְּאַרְבַּע שָׁבוּעוֹת. גָּשִׁים בְּשַׁוְעוֹת. דּוֹפְקֵי עֶרֶךְ שׁוּעוֹת. (נ״א שְׁעוֹת) הוֹגֵי שַׁעְשְׁעוֹת. וְחִידוֹתָם מְשַׁתַּעְשְׁעוֹת. זוֹעֲקִים לְהַשְׁעוֹת. חוֹכֵי יְשׁוּעוֹת. טְפוּלִים בְּךָ שְׁעוֹת. יוֹדְעֵי בִין שָׁעוֹת. כּוֹרְעֶיךָ בְּשַׁוְעוֹת. לְהָבִין שְׁמוּעוֹת. מִפִּיךָ נִשְׁמָעוֹת. נוֹתֵן תְּשׁוּעוֹת. סְפוּרוֹת מַשְׁמָעוֹת. עֲדוּת מַשְׁמִיעוֹת. פּוֹעֵל יְשׁוּעוֹת. צַדִּיק נוֹשָׁעוֹת. קְרֵית (נ״א קָרֵב) תְּשׁוּעוֹת. רֶגֶשׁ תְּשׁוּאוֹת. שָׁלֹשׁ שָׁעוֹת. הוֹשַׁע נָא׃ תָּחִישׁ לִתְשׁוּעוֹת. הוֹשַׁע נָא׃

הַפַּעַם שִׁשָּׁה: הַקְשֵׁב נָא קוֹל אֶבְיוֹן. בְּקָרְאוֹ מִן מְצָרִים. עַם הוֹמֶה בְּצִיּוֹן.
בִּידֵי עַמִּים וְצָרִים. וְחִישׁ יֵשַׁע וּפְדִיוֹן. לְעַם בְּלֹא הוֹן נִמְכָּרִים. וּשְׁבוּת
גְּאֻלָּתָם תְּמַהֵר תָּחִישָׁה: סובבי

כְּהוֹשַׁעְתָּ מֵאָז עֲדָתֶךָ. כֵּן הוֹשִׁיעָה אֶת עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת נַחֲלָתֶךָ. נְהַלְלְךָ
בְּיוֹם שִׁשִּׁי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא:

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כַּכָּתוּב: הוֹשִׁיעָה אֶת־עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת־נַחֲלָתֶךָ. וּרְעֵם וְנַשְּׂאֵם עַד־הָעוֹלָם:
וְנֶאֱמַר: וַיְהִי דְּבָרַי אֵלֶּה אֲשֶׁר הִתְחַנַּנְתִּי לִפְנֵי יְהוָה. קְרֹבִים אֶל־יְהוָה
אֱלֹהֵינוּ יוֹמָם וָלָיְלָה. לַעֲשׂוֹת מִשְׁפַּט עַבְדּוֹ וּמִשְׁפַּט עַמּוֹ יִשְׂרָאֵל דְּבַר־יוֹם
בְּיוֹמוֹ: לְמַעַן דַּעַת כָּל־עַמֵּי הָאָרֶץ כִּי יְהוָה הוּא הָאֱלֹהִים. אֵין עוֹד:

Hoshaanot – Rite Ashkénaze
On commence chaque jour

הוֹשַׁע נָא

לְמַעַנְךָ אֱלֹהֵינוּ הוֹשַׁע נָא: לְמַעַנְךָ בּוֹרְאֵנוּ הוֹשַׁע נָא:
לְמַעַנְךָ גּוֹאֲלֵנוּ הוֹשַׁע נָא: לְמַעַנְךָ דּוֹרְשֵׁנוּ הוֹשַׁע נָא:

1er jour – Jeu. 15 Tishrei

לְמַעַן אֲמִתֶּךָ. לְמַעַן בְּרִיתֶךָ. לְמַעַן גְּדֻלָּתְךָ וְתִפְאַרְתֶּךָ. לְמַעַן דָּתֶךָ.
לְמַעַן הוֹדֶךָ. לְמַעַן וִעוּדֶךָ. לְמַעַן זִכְרֶךָ. לְמַעַן חַסְדֶּךָ. לְמַעַן טוּבֶךָ. לְמַעַן
יִחוּדֶךָ. לְמַעַן כְּבוֹדֶךָ. לְמַעַן לְמוּדֶךָ. לְמַעַן מַלְכוּתֶךָ. לְמַעַן נִצְחֶךָ. לְמַעַן
סוֹדֶךָ. לְמַעַן עֻזֶּךָ. לְמַעַן פְּאֵרֶךָ. לְמַעַן צִדְקָתֶךָ. לְמַעַן קָדֻשָּׁתֶךָ. לְמַעַן
רַחֲמֶיךָ הָרַבִּים. לְמַעַן שְׁכִינָתֶךָ. הוֹשַׁע נָא: לְמַעַן תְּהִלָּתֶךָ. הוֹשַׁע נָא:

2e jour – Ven. 16 Tishrei

אֶבֶן שְׁתִיָּה. בֵּית הַבְּחִירָה. גּוֹרֶן אָרְנָן. דְּבִיר הַמּוּצָנָע. הַר הַמּוֹרִיָּה.
וְהַר יֵרָאֶה. זְבוּל תִּפְאַרְתֶּךָ. חָנָה דָּוִד. טוֹב הַלְּבָנוֹן. יְפֵה נוֹף מְשׂוֹשׂ כָּל
הָאָרֶץ. כְּלִילַת יוֹפִי. לִינַת הַצֶּדֶק. מָכוֹן לְשִׁבְתֶּךָ. נָוֶה שַׁאֲנָן. סֻכַּת שָׁלֵם.

שִׁשָּׁה. וְהַגְבִּיר אֲבִי שִׁשָּׁה הַמְבוֹרָכִים בְּשִׁשָּׁה: הושיענו

אָנָּא הַמְחַבֵּר לְאֵפוֹד שְׁמוֹת שִׁשָּׁה. הַמַּצִּיל נְפָשׁוֹת בְּעָרֵי מִקְלָט שִׁשָּׁה.
הַמּוֹרִישֵׁנוּ חָכְמַת סְדָרִים שִׁשָּׁה: הושיענו

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

לְמַעַן אָב אָץ לָבוֹא בְּיִחוּד הַשֵּׁם וּדְבַר הַמֶּלֶךְ הָיָה נָחוּץ. בּוֹא בְּרוּךְ
יְהוָה לָמָּה תַּעֲמד בַּחוּץ: לְמַעַן גָּעָה לְמְרִירוּת מַטְבֵּחַ וּבֵשַׁר
בְּאֶהְיֶה אֲשֶׁר אֶהְיֶה. דְּבַר יְהוָה שָׁלוֹם יְהְיֶה: לְמַעַן אֲשֶׁר הַבְּרִית כָּרַת
לְאִישׁ תָּם יוֹשֵׁב אהֳלָיו. וְהִנֵּה יְהוָה נִצָּב עָלָיו: לְמַעַן זַךְ נִרְאֵיתָ לוֹ בַּשֵּׁר
לַהֲמוֹנִי. חִזְקוּ וְיַאֲמֵץ לְבַבְכֶם כָּל הַמְיַחֲלִים לַיהוָה: לְמַעַן קוֹרְאֶיךָ בֶּעָשׁוֹר
אֲנָשִׁים וְנָשִׁים וָטָף. רְעֵבִים גַּם צְמֵאִים נַפְשָׁם בָּהֶם תִּתְעַטָּף: לְמַעַן שֵׁם
קָדְשֶׁךָ שְׁאוֹן יַמִּים תַּשְׁבִּיחַ. תִּפְתַּח אֶרֶץ וְיִפְרוּ יֶשַׁע וּצְדָקָה תַּצְמִיחַ:

הוֹשַׁעְנָא הוֹשַׁעְנָא:

אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא. אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא:

אָנָּא הַיְשַׁר מַעֲרָכַי. וְהַיְשַׁר מַהֲלָכַי. וְכוֹנְנָה אֶת דַּרְכִּי. לָלֶכֶת אֶל הַר
קָדְשִׁי. וּקְרָא נָא דְרוֹר. לִרְווּיֵי מַמְרוֹר. וְשִׂיחָם יֶעֱרַב כְּמוֹ מוֹר
דְּרוֹר. הַיּוֹם בְּיוֹם שִׁשִּׁי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אָנָּא סַגֵּל סְגֻלָּתֶךָ. וְקַבֵּץ קְהִלָּתֶךָ. לְהַר נַחֲלָתֶךָ. מְקוֹם מִקְדָּשִׁי: פְּזוּרִים
תְּקַבֵּץ. לְגֶוַע מַרְבֵּץ. וְתַלְבִּשֵׁם תַּשְׁבֵּץ. הַיּוֹם בְּיוֹם שִׁשִּׁי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כְּהוֹשַׁעְתָּ יְלִידֵי אָהֳב. מֵאוּר הַלַּהַב. וּמְחַצְתָּ רַהַב. לְכַלּוֹת עַם קָדְשִׁי:
סָלוּל וּמְסֻלוּל. פְּתַחְתָּ בְּמַצְלוּל. לַעֲבר עַם כָּלוּל. נְהַלְלָךְ
בְּיוֹם שִׁשִּׁי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא: אני והו

כְּהוֹשַׁעְתָּ יַחִילֵי קוֹל תּוֹר. מֵאֶרֶץ כַּפְתּוֹר. וַתָּשֶׂם מִסְתּוֹר. עָלֵימוֹ קְדוֹשִׁי.
סְגַפְתָּ פּוּט. בִּשְׁחִין נָפוּט. לְחַלֵּץ עַם שָׁפוּט. נְהַלְלָךְ בְּיוֹם
שִׁשִּׁי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא: אני והו

שְׁעֵה עֶלְיוֹן לַחְשִׁי. נַעֲרָץ בִּקְדֻשָּׁה. הַיּוֹם לְךָ בְּדָרְשִׁי. בְּשִׂירָה חֲדָשָׁה.
וּכְבוֹשׁ נָא אֶת כּוֹבְשִׁי. רְפָא מַכָּה אֲנוּשָׁה. סוֹבְבֵי תוֹרָתְךָ זאת

כְּהוֹשַׁעְתָּ יְקוּשֵׁי מַלְבֵּן. מֵרִמְסַת הַתֶּבֶן. וּכְהִדּוּשׁ מַתְבֵּן. דְּשַׁשְׁתָּ דּוּשְׁשִׁי:
סְפוּרֵי עֶשֶׂר. יָצְאוּ מִמַּאֲסָר. פְּצֵם נָא מֵחֶסֶר. נְהַלְלָךְ בְּיוֹם
חֲמִישִׁי. כֵּן הוֹשַׁעֲנָא: אני

כְּהוֹשַׁעְתָּ יְשֵׁרוּן. מִגּוֹי יְצִירוּן. וּלְךָ יְשׁוֹרְרוּן. אֵל מֵרִים רֹאשִׁי: שִׁפְתֵי
רְנָנוֹת. פְּצוּ לְךָ נְגִינוֹת. בְּתוֹדָה וּבְתִחְנוֹת. נְהַלְלָךְ בְּיוֹם
חֲמִישִׁי: כֵּן הוֹשַׁעֲנָא:

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

מָרוֹם שׁוֹכֵן עַד. נַעֲרָץ בִּקְדֻשָּׁה. תִּתְבָּרַךְ לָעַד. שֵׁם אֵל רָם וְנִשָּׂא. מְשׁוֹרְרִים
וּמְהַלְלִים בְּשִׁירָה חֲדָשָׁה. סוֹבְבֵי תוֹרָתְךָ פְּעָמִים חֲמִשָּׁה:

הוֹשִׁיעַ שְׁרִידֶיךָ. אֵל שׁוֹמֵר אֱמוּנִים. רַחוּם נָא חֲסָדֶיךָ. חִישׁ לְאֵיתָנִים.
וּזְכֹר אֶת בְּרִיתֶךָ. לָנוּ וְלִבְנֵי בָנִים. לְהוֹשִׁיעָהּ לְהַרְגִּיעָהּ. אֶבֶן רָאשָׁה: סובבי

כְּהוֹשַׁעְתָּ מֵאָז עֲדָתֶךָ. כֵּן הוֹשִׁיעָה אֶת עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת נַחֲלָתֶךָ. נְהַלְלָךְ
בְּיוֹם חֲמִישִׁי. כֵּן הוֹשַׁעֲנָא:

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כַּכָּתוּב: הוֹשִׁיעָה אֶת־עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת־נַחֲלָתֶךָ. וּרְעֵם וְנַשְּׂאֵם עַד־הָעוֹלָם:
וְנֶאֱמַר: וְיִהְיוּ דְבָרַי אֵלֶּה אֲשֶׁר הִתְחַנַּנְתִּי לִפְנֵי יְהוָה. קְרֹבִים אֶל־יְהוָה
אֱלֹהֵינוּ יוֹמָם וָלָיְלָה. לַעֲשׂוֹת מִשְׁפַּט עַבְדּוֹ וּמִשְׁפַּט עַמּוֹ יִשְׂרָאֵל דְּבַר־יוֹם
בְּיוֹמוֹ: לְמַעַן דַּעַת כָּל־עַמֵּי הָאָרֶץ כִּי יְהוָה הוּא הָאֱלֹהִים. אֵין עוֹד:

6e jour - Mar. 20 Tishrei

אָנָּא הַבּוֹרֵא עוֹלָמוֹ בְּיָמִים שִׁשָּׁה. הַבּוֹנֶה שֵׁשׁ צְלָעוֹת לְצַדָּדִים שִׁשָּׁה.
הַיּוֹצֵר שְׁרָפִים בִּכְנָפַיִם שִׁשָּׁה. הוֹשִׁיעֵנוּ בַּחֲגִיגַת יָמִים שִׁשָּׁה:

אָנָּא זְכֹר אָב זָנַח תּוֹעֵבוֹת שִׁשָּׁה. אַחֲרֵי זִקְנָיו נוֹלְדוּ לוֹ בָּנִים שִׁשָּׁה.
נָטַע אֶשֶׁל וּבֵרַךְ בְּקֶץ שָׁנִים שִׁשָּׁה: הושיענו

אָנָּא זְכֹר הַנֶּעֱקָד בִּמְקוֹם מַעֲרָכוֹת שִׁשָּׁה. גּוֹנַנְתּוֹ וּמִלַּטְתּוֹ מִצָּרוֹת שִׁשָּׁה.
כָּרָה מְקָוֵאוֹת לְדוֹרְשֵׁי בָם מַעֲלוֹת שִׁשָּׁה: הושיענו

אָנָּא זְכֹר תָּם הוֹלִיד מִן הַבְּכִירָה שִׁשָּׁה. וְצִוָּה קָחַת מִנְחָה מִמִּינִים

5e jour - Lun. 19 Tishrei

אָנָּא הַמְיַחֵד לִכְבוֹדוֹ שֵׁמוֹת חֲמִשָּׁה. הַקּוֹנֶה בְעוֹלָמוֹ קִנְיָנִים חֲמִשָּׁה.
הַיּוֹצֵר בִּבְרִיוֹתָיו גְּבוּרִים חֲמִשָּׁה. הוֹשִׁיעֵנוּ בַּחֲגִיגַת יָמִים חֲמִשָּׁה:

אָנָּא זְכֹר אָב כָּרַת בְּרִית בִּבְתָרִים חֲמִשָּׁה. וְהִשִּׁיב רְכוּשׁ לִמְלָכִים חֲמִשָּׁה.
וְחָנַן עַל הַפִּיכַת עָרִים חֲמִשָּׁה: הושיענו

אָנָּא זְכֹר הַנֶּעֱקָד בְּהַר מוֹר שְׁעָרִים חֲמִשָּׁה. יָרֵשׁ מֵהוֹרוֹ בְּרָכוֹת חֲמִשָּׁה.
וְהִשְׁלִים נֶפֶשׁ נְקוּבָה בְּשֵׁמוֹת חֲמִשָּׁה: הושיענו

אָנָּא זְכֹר תָּם נַעֲשׂוּ לוֹ נִסִּים חֲמִשָּׁה. וַיֵּצֵא מִבָּנָיו אַחִים חֲמִשָּׁה. כְּפִרּוֹ
שֵׁת לְנָזִיר הַמַּחֲלִיף חֲמִשָּׁה: הושיענו

אָנָּא הַמַּנְחִילֵנוּ דַּת סְפָרִים חֲמִשָּׁה. הַמַּשְׁמִיעֵנוּ דִּבְרוֹתָיו בְּקוֹלוֹת חֲמִשָּׁה.
הַכְּתוּבִים עַל הַלֻּחוֹת חֲמִשָּׁה חֲמִשָּׁה: הושיענו

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

אֱמוּנֶיךָ מִתְחַנְּנִים לַחֲבשׁ מַחֲצָם כְּמֹאז חָבַשְׁתָּ. יְהוָה אֱלֹהַי גָּדַלְתָּ מְאד.
הוֹד וְהָדָר לָבַשְׁתָּ: נַהֲלֵנִי בְּחֶקּוֹתֶיךָ. לְמַעַן שְׁלֹשֶׁת הוֹרַי. יְהוָה
נְחֵנִי בְּצִדְקָתֶךָ. לְמַעַן שׁוֹרְרָי: יְרִיבֶיךָ יֹאבְדוּ אֲשֶׁר בְּתִגְרָתָם סִגַּרְתָּנוּ. יְהוָה
הָאֵר פָּנֶיךָ אִתָּנוּ: יָהּ אֲשֶׁר אֵין לוֹ חֵקֶר שְׁלַח מְבַשֵּׂר צוּר עֵילוֹם. יְהוָה עֹז
לְעַמּוֹ יִתֵּן יְהוָה יְבָרֵךְ אֶת עַמּוֹ בַּשָּׁלוֹם: צְפֵה גְּלוּתִי וְעָנְיִי אֵל נִדְרָשׁ לְכָל
שׁוֹאֵל. יְהוָה צְבָאוֹת אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל: חַנּוּן הַמְּרַחֵם מִי הִקְשָׁה אֵלָיו וַיִּשְׁלָם.
יְהוָה חַסְדְּךָ לְעוֹלָם: קַבֵּל שַׁוְעִי מַלְכִּי וְגוֹאֲלִי. יְהוָה קָרָאתִיךָ חוּשָׁה לִי:

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא. אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא:

אָנָּא יוֹצְרִי וּקְדוֹשִׁי. שְׁעֵה לַחְשִׁי וְרַחְשִׁי. וּמְחֵה וְהַעֲבֵר יוֹקְשִׁי. הַיּוֹם
בְּיוֹם חֲמִישִׁי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אָנָּא סְחֵה נָא מוֹקְשִׁי. וְאַל תִּזְכֹּר עָנְשִׁי. פְּנֵה אֵלַי הוֹרְשִׁי. הַיּוֹם בְּיוֹם
חֲמִישִׁי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

אֱלֹהִים: זֶרַע אָדָם וְזֶרַע בְּהֵמָה תּוֹשִׁיעַ וְחִישׁ פְּדוּת לְגוֹלַת אֲרִיאֵל. יְהוָה
זְכָרָנוּ יְבָרֵךְ יְבָרֵךְ אֶת בֵּית יִשְׂרָאֵל:

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא: אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא:

אָנָּא יֶעֱרַב לְךָ שַׂוְעִי. בְּלוּלָבִי בְּנַעְנְעִי. וְקָרֵב נָא קֵץ יְשֻׁעִי. הַיּוֹם בְּיוֹם
רַבִּיעִי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אָנָּא סוֹב נָא לְהַרְגִּיעִי. וְכוֹנֵן אַרְחִי וְרַבְעִי. פָּעֲלֵי שְׁעֵה בְּהִשְׁתַּעְשְׁעִי.
נַהֵל לְנָוֶה מַרְגּוֹעִי. הַיּוֹם בְּיוֹם רְבִיעִי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כְּהוֹשַׁעְתָּ יַקִּיר. מְשׁוֹד מְקֻרְקָר קִיר. וַתַּד וַתַּעֲקִיר. שׁוֹקֵק שִׁקּוּעִי: גַּם
עַתָּה חַלֵּץ. אַלּוּץ מִמְּאַלֵּץ. וּמַדְוֵי לֵב תְּעַלֵּץ. נְהַלְלְךָ בְּיוֹם
רְבִיעִי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא: אני

כְּהוֹשַׁעְתָּ שׁוֹרֵק. מִכַּף צַר שׁוֹרֵק. אֲשֶׁר שִׁנָּיו חוֹרֵק. לְקַצֵּץ אֶת גִּזְעִי.
פֶּתַע פִּתְאֹם. נַאֲמְתָּ נָאוֹם. לְהַשְׁבִּיתוֹ מִלְּאוֹם. נְהַלְלְךָ בְּיוֹם
רְבִיעִי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא: אני

יִשְׁעֲךָ הַרְאֵה יָהּ. הָאֵל גְּדוֹל דֵּעָה. מַהֵר קֵץ פְּדוּת לְאוֹם נְוֹשֵׁעָה. סוֹבְבֵי
תוֹרָתְךָ פְּעָמִים אַרְבָּעָה: גּוֹאֵל יִשְׂרָאֵל. הֱיֵה נָא מוֹשִׁיעָם. וּבְעִתּוֹת
כָּאֵל. הֱיֵה נָא מַרְגִּיעָם. גַּלֵּה קֵץ יִשְׁעָם. וּלְךָ לִישׁוּעָה:

כְּהוֹשַׁעְתָּ מֵאָז עֲדָתֶךָ. כֵּן הוֹשִׁיעָה אֶת עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת נַחֲלָתֶךָ. נְהַלְלְךָ
בְּיוֹם רְבִיעִי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא:

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כַּכָּתוּב: הוֹשִׁיעָה אֶת־עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת־נַחֲלָתֶךָ. וּרְעֵם וְנַשְּׂאֵם עַד־הָעוֹלָם:

וְנֶאֱמַר: וְיִהְיוּ דְבָרַי אֵלֶּה אֲשֶׁר הִתְחַנַּנְתִּי לִפְנֵי יְהוָה. קְרֹבִים
אֶל־יְהוָה אֱלֹהֵינוּ יוֹמָם וָלָיְלָה. לַעֲשׂוֹת מִשְׁפַּט עַבְדּוֹ וּמִשְׁפַּט עַמּוֹ יִשְׂרָאֵל
דְּבַר־יוֹם בְּיוֹמוֹ: לְמַעַן דַּעַת כָּל־עַמֵּי הָאָרֶץ כִּי יְהוָה הוּא הָאֱלֹהִים. אֵין
עוֹד:

אֲשֶׁר מִמֶּנּוּ. כָּל דָּבָר לֹא נִכְחַד: וענתה
כְּהוֹשַׁעְתָּ מֵאָז עֲדָתֶךָ. כֵּן הוֹשִׁיעָה אֶת עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת נַחֲלָתֶךָ. נְהַלְלָךְ בְּיוֹם שֵׁנִי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא:

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כַּכָּתוּב: הוֹשִׁיעָה אֶת־עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת־נַחֲלָתֶךָ. וּרְעֵם וְנַשְּׂאֵם עַד־הָעוֹלָם:
וְנֶאֱמַר: וְיִהְיוּ דְבָרַי אֵלֶּה אֲשֶׁר הִתְחַנַּנְתִּי לִפְנֵי יְהוָה. קְרֹבִים אֶל־יְהוָה אֱלֹהֵינוּ יוֹמָם וָלָיְלָה. לַעֲשׂוֹת מִשְׁפַּט עַבְדּוֹ וּמִשְׁפַּט עַמּוֹ יִשְׂרָאֵל דְּבַר־יוֹם בְּיוֹמוֹ: לְמַעַן דַּעַת כָּל־עַמֵּי הָאָרֶץ כִּי יְהוָה הוּא הָאֱלֹהִים. אֵין עוֹד:

A Shabbat, les Séfarades ne disent pas de Hoshaanot

4e jour - Dim. 18 Tishrei

אָנָּא הַבּוֹרֵא עוֹלָמוֹ בִּיסוֹדוֹת אַרְבָּעָה. הַנּוֹתֵן נוֹשְׁאֵי כִסְאוֹ חַיּוֹת אַרְבָּעָה.
הַמַּצִּיב פְּנוֹת אַרְבָּעָה. וּתְקוּפוֹת אַרְבָּעָה. הוֹשִׁיעֵנוּ בַּחֲגִינַת יָמִים אַרְבָּעָה:
אָנָּא זְכֹר אָב הֵעִיר מִמִּזְרָח בְּאוֹר לְיָמִים אַרְבָּעָה. רָדַף וַיֶּחֱלַק עַל מְלָכִים
אַרְבָּעָה. בְּשַׂרְתּוֹ לָשׁוּב זַרְעוֹ לְדוֹרוֹת אַרְבָּעָה: הושיענו
אָנָּא זְכֹר בֵּן הֵגַשׁ לַעֲקֵדָה עַל קָרְנוֹת אַרְבָּעָה. חָפַר בְּפִלֶּשֶׁת בְּוֹרוֹת
אַרְבָּעָה. וַיַּעְתֵּק לְחֶבְרוֹן קִרְיַת אַרְבָּעָה: הושיענו
אָנָּא זְכֹר תֹּם נֶעֱזַר בְּאֹמָהוֹת אַרְבָּעָה. חִנֵּן לְהִנָּצֵל מִשְׁפָּטִים אַרְבָּעָה.
בְּתִפְלָתוֹ כִּלְכַּלְתָּ בָּנָיו בִּדְבָרִים אַרְבָּעָה: הושיענו
אָנָּא הַמּוֹלִיכֵנוּ בַּמִּדְבָּר בִּדְגָלִים אַרְבָּעָה. צִוָּה לְמַלֹּאת בַּחֹשֶׁן טוּרִים
אַרְבָּעָה. הַמְצַוֵּנוּ לְהַלְלוֹ בֶּחָג בְּמִינִים אַרְבָּעָה: הושיענו

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

אֵל פִּתְחָךְ יָרוֹן שֶׁה אוֹבֵד בַּהֲדוֹמְךָ. יְהוָה אֲדוֹנֵנוּ מָה אַדִּיר שִׁמְךָ: בַּיַּעַר
בָּעֲרָבָה בְּקוֹל יָעוּז. יְהוָה בִּרְצוֹנְךָ הֶעֱמַדְתָּ לְהַרְרִי עז: גַּמָּא צָמְאָה
לְיִשְׁעֶךָ פּוֹעֵר פִּיו לְמַלְקוֹשׁוֹ. יְהוָה גּוֹאֵל יִשְׂרָאֵל וּקְדוֹשׁוֹ: דְּבֵר יַיְקָרָא
אֶרֶץ דְּלֵה אֲסִירֶיךָ מִמְּצָרִים. יְהוָה דּוֹבֵר צֶדֶק וּמַגִּיד מֵישָׁרִים: הָבֵא שְׁנַת
שְׁלוּמִים לַאֲשֶׁר בַּדֶּשֶׁן נִדְשָׁנוּ. יְהוָה הַט שָׁמֶיךָ וְתֵרֵד גַּע בֶּהָרִים וְיֶעֱשָׁנוּ:
וְהָרֵךְ חֲנִית וּסְגוֹר לִקְרַאת רוֹדְפֵי כְמֵהִים. יְהוָה וְאֵין עוֹד. זוּלָתוֹ אֵין

עֶזְרָתִי הָיִיתָ אַל תִּטְּשֵׁנִי וְאַל תַּעַזְבֵנִי: נְוֵה קָדְשְׁךָ כְּמֵאָז תְּשַׁכְלֵל וּתְיַקֵּר
יֶקֶר. יַעְזְרָהּ אֱלֹהִים לִפְנוֹת בֹּקֶר: שְׂרִידֵי יְהוּדָה תְּבַקֵּר וּבְצֵל כְּנָפֶיךָ נְחֶיֶה.
יָדָיו רַב לוֹ וְעֵזֶר מִצָּרָיו תִּהְיֶה: עִיר מוֹעֲדֵנוּ אֲשֶׁר מִשָּׁם נִצַּעְנוּ. עָזְרֵנוּ
אֱלֹהֵי יִשְׁעֵנוּ כִּי בְךָ נוֹשַׁעְנוּ: פָּרוֹחַ תִּפְרַח וְתָגֵל מְחִיָה בְּתוֹתָם קוֹלָם. כִּי
עֶזְרַת אֲבוֹתֵינוּ אַתָּה הוּא מֵעוֹלָם: צוּר יוֹם רִאשׁוֹן בְּקַהְתֵּנוּ לְרוֹמְמֶךָ.
עָזְרֵנוּ אֱלֹהֵי יִשְׁעֵנוּ עַל דְּבַר כְּבוֹד שְׁמֶךָ: קֶשֶׁר אֲגֻדָּה אַשְׁלִים לְהוֹדוֹת
שִׁמְךָ אָזַרְתִּי. בּוֹ בָטַח לִבִּי וְנֶעֱזַרְתִּי: רַצְתִּי בְּכַפּוֹת תְּמָרִים רָצָה לְהַעֲבִיר
שִׁמְצָה. אֱלֹהִים לָנוּ מַחֲסֶה וָעֹז עֶזְרָה בְצָרוֹת נִמְצָא: שׁוֹקְדֵי עֲנַף עֲבוֹת
פְּרִי וַעֲרֵבִי נַחֲלִי. וַיהוָה אֱלֹהִים יַעֲזָר־לִי: תַּעַשׂ עִמָּנוּ אוֹת לְטוֹבָה.
וְיִתְאַשְׁרוּן בְּךָ בְּחִירֶיךָ. עַם נוֹשָׁע בַּיהוָה מָגֵן עֶזְרֶךָ: וְתֵרֶא אוֹיְבְתִּי וְתֵבוֹשׁ
אֲשֶׁר גְּאַלְתָּנוּ. כִּי אַתָּה יְהוָה. עֲזַרְתָּנוּ וְנִחַמְתָּנוּ:

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא: אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא:

אָנָּא יוֹצְרִי דָּרְשֵׁנִי. וְכִימֵי עוֹלָם חָפְשֵׁנִי. וּמַדֵּי הוֹדְךָ תַּלְבִּישֵׁנִי. הַיּוֹם
בְּיוֹם שֵׁנִי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אָנָּא סוֹב נָא וְהַנְפִּישֵׁנִי. וּמִמֵּימֵי מְצוּלָה הַמְשֵׁנִי. פְּנֵה אֵלַי וְאַל תְּבִישֵׁנִי.
הַיּוֹם בְּיוֹם שֵׁנִי. הוֹשִׁיעָה נָּא: אנא

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא: אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא:

כְּהוֹשַׁעְתָּ יְגִיעֵי נֶשֶׁם. וּמִכִּי גּוּ וָגֶשֶׁם. וַיֶּאֱשְׁמוּ אָשֵׁם. אָצִים לְנָקְשֵׁנִי:
סוֹחֲחֵי פְלִילִי. פְּצוֹת לְךָ הִלּוּלִי. לְסַלְסָלְךָ בְּמִלּוּלִי. נְהַלְלֶךָּ
בְּיוֹם שֵׁנִי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא: אני והו

כְּהוֹשַׁעְתָּ יוֹצְאֵי חָנֵס. בְּמוֹפֵת וָנֵס. וְשָׁחַתָּ אוֹנֵס. חוֹשֵׁק לְכַבְּשֵׁנִי:
שְׂרִידֵי עֲדָתֶךָ. סוֹבְבֵי תְעוּדָתֶךָ. פּוֹצְחֵי אֲפוּדָתֶךָ. נְהַלְלֶךָּ
בְּיוֹם שֵׁנִי. כֵּן הוֹשַׁעְנָא: אני והו

חִלְתָּה פְּנֵי אֲדוֹנֶיהָ. עַם עָצוּר בְּרֹב פַּחַד. וְסוֹבְבָה בְּבֵית אֱלֹהֶיהָ. שְׁתֵּי
פְעָמִים בְּלֵב יַחַד. וְעָנְתָה כִּי טוֹבִים הַשְּׁנַיִם מִן הָאֶחָד:

טוֹב תִּקַּח מִמֶּנּוּ. יָדְךָ תְּעַצְּמֵנוּ. מִיּוֹמַיִם תְּחַיֵּנוּ. וּבַשְּׁלִישִׁי תְּקִימֵנוּ. הָאֵל

2e jour - Ven. 16 Tishrei

אָנָּא אֵל אֶחָד וּמְבַיֵּשׁ אוֹמְרִים שְׁנַיִם. בַּחֲצִי הַשֵּׁם בָּרָא עוֹלָמוֹת בְּאוֹתִיּוֹת שְׁנַיִם. יָצַר הַכֹּל בַּעֲבוּר אָדָם וְעָזְרוֹ שְׁנַיִם. הוֹשִׁיעֵנוּ בַּחֲגִיגַת יָמִים שְׁנַיִם:

אָנָּא זְכֹר אָב בָּנָה בְּבֵית אֵל מִזְבְּחוֹת שְׁנַיִם. בְּנָסְיוֹן הָלַךְ עִם נְעָרִים שְׁנַיִם. וּקְרָאתוֹ מִן הַשָּׁמַיִם פְּעָמִים שְׁנַיִם: הושיענו

אָנָּא זְכֹר בֵּן הַכְּמִיר רַחֲמֵי אָב בַּאֲמִירוֹת שְׁנַיִם. חֲנַנְתּוֹ גוֹיִם שְׁנַיִם וּלְאֻמִּים שְׁנַיִם. וַיְבָרֵךְ יְהֹוָה גְּבִיר פְּעָמִים שְׁנַיִם: הושיענו

אָנָּא זְכֹר הָיָה צָעִיר וְנָחַל פִּי שְׁנַיִם. וְעָשָׂה מַטְעַמִּים גְּדָיִים שְׁנַיִם. עָבַר בְּמַקְלוֹ אֶת הַיַּרְדֵּן וְהָיָה לְמַחֲנוֹת שְׁנַיִם: הושיענו

אָנָּא הַמַּשְׁמִיעֵנוּ תּוֹרָה עַל יְדֵי רוֹעִים שְׁנַיִם. הַמַּנְחִילֵנוּ עֲשֶׂרֶת דְּבָרִים עַל לֻחוֹת שְׁנַיִם. הַמַּאֲזִין וּמֵעִיד בָּנוּ עֵדִים שְׁנַיִם. הושיענו

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

אֱלֹהִים אֵלִי אַתָּה אֲשַׁחֲרֶךָּ מֵאֶרֶץ שִׁבְיִי וּפְזוּרִי. אֶשָּׂא עֵינַי אֶל הֶהָרִים מֵאַיִן יָבוֹא עֶזְרִי: בְּכָל לִבִּי דְּרַשְׁתִּיךָ הִדָּרֵשׁ לִי מֵעֶרֶץ. עֶזְרִי מֵעִם יְהֹוָה עֹשֵׂה שָׁמַיִם וָאָרֶץ: גְּבוּרָתְךָ עוֹרָה לְנֶאֱנָקִים בְּיַד רוֹדָם. הָבָה לָנוּ עֶזְרַת מִצָּר וְשָׁוְא תְּשׁוּעַת אָדָם: גְּמוֹל עַל עַבְדְּךָ אֶחְיֶה חֲבוֹשׁ לְנַפְשִׁי הָאֲנוּשָׁה. רְצֵה אֱלֹהִים לְהַצִּילֵנִי יְהֹוָה לְעֶזְרָתִי חוּשָׁה: דָּבְקָה לֶעָפָר נַפְשֵׁנוּ בְּתִגְרַת קָמֶיךָ לְנֶגְדֶּךָ. קוּמָה עֶזְרָתָה לָנוּ וּפְדֵנוּ לְמַעַן חַסְדֶּךָ: הִמָּצֵא לִי בְּקָרְאִי צוּר יִשְׁעִי וְגוֹאֲלִי. שְׁמַע יְהֹוָה וְחָנֵּנִי. יְהֹוָה הֱיֵה עוֹזֵר לִי: וְאֶעֱנֶה חוֹרְפִי דָּבָר בְּעֶזְרְךָ אֵל עוֹזֵר. יָתוֹם. אַתָּה הָיִיתָ עוֹזֵר: זְרוּיִים בְּקַצְוֵי אֶרֶץ אֲשֶׁר בְּהֵיכַל דְּבִירְךָ יִנְהוּ. נַפְשֵׁנוּ חִכְּתָה לַיהֹוָה עֶזְרֵנוּ וּמָגִנֵּנוּ הוּא: חֲרָדִים בְּקַצְוֵי אֶרֶץ מֵהֲגוֹת גְּרוֹנָם נִחַר. עֶזְרָתִי וּמְפַלְטִי אַתָּה אֱלֹהַי אַל תְּאַחַר: טָרוּף בָּלוּעַ בְּפִיהֶם וּמִשָּׁם צִדְקָתְךָ אַתְנֵן. כִּי הָיִיתָ עֶזְרָתָה לִי. וּבְצֵל כְּנָפֶיךָ אֲרַנֵּן: יוֹדֵעַ וְחוֹקֵר כְּלָיוֹת וּמַעֲשֵׂה יָדָיו וּמַעֲלָלוֹ. כִּי יַצִּיל אֶבְיוֹן מְשַׁוֵּעַ וְעָנִי וְאֵין עוֹזֵר לוֹ: כָּלוּ עֵינַי מְיַחֵל שְׁעֵה אֶת שַׁוְעָתִי. חוּשָׁה לְעֶזְרָתִי אֲדָנָי תְּשׁוּעָתִי: לְךָ אֲנִי הוֹשִׁיעֵנִי מִשְׁגַּבִּי וּמֵרִים רֹאשִׁי. הִנֵּה אֱלֹהִים עוֹזֵר לִי יְהֹוָה בְּסוֹמְכֵי נַפְשִׁי: מְשׁוֹאֵיהֶם תָּשִׁיב נַפְשִׁי וְשׁוֹבְבֵנִי.

הַיּוֹם עָשָׂה יְהוָה נָגִילָה וְנִשְׂמְחָה בּוֹ׃

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא׃

אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא׃ אָנָּא הוֹשִׁיעָה נָּא׃

אָנָּא אֵל אַחֲרוֹן וְרִאשׁוֹן. אַמֵּץ עַם נְצוּרִים כְּאִישׁוֹן. בְּצַעֲקָתָם הוֹשַׁעְנָא
בְלַחֲשׁוֹן. הַיּוֹם בְּיוֹם רִאשׁוֹן. הוֹשִׁיעָה נָּא׃ אנא

אָנָּא גְּדַע נִינֵי דִישׁוֹן. גְּאַל מְיַחֲדֶיךָ בְּלַחֲשׁוֹן. וּנְטֵה לָנוּ שָׁלוֹם כְּמֵימֵי
פִישׁוֹן. הַיּוֹם בְּיוֹם רִאשׁוֹן. הוֹשִׁיעָה נָּא׃ אנא

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא׃ אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא׃

כְּהוֹשַׁעְתָּ יְרוּיֵי הַיְאוֹר. בְּעֻזְּךָ הַנָּאוֹר. וְתַבְרִיק מָאוֹר. לַעֲלוּטִים כְּאִישׁוֹן.
וְגַם עַתָּה כְּמוֹ כֵן. אֵל שַׁחַק שׁוֹכֵן. פְּדוּת לְעַמְּךָ הָכֵן. נְהַלְלְךָ
בְּיוֹם רִאשׁוֹן. כֵּן הוֹשַׁעְנָא׃ אני והו כְּהוֹשַׁעְתָּ סֶגֶל. דֶּגֶל מוּל דֶּגֶל. וְרֹאשׁ
מוֹעֲדֵי רֶגֶל. דְּשַׁנְתָּ דִישׁוֹן. פְּדוּיֵי אָבִיב. נְקוּבֵי עַם חָבִיב. סוֹבְבֵי דַת סָבִיב.
נְהַלְלְךָ בְּיוֹם רִאשׁוֹן כֵּן הוֹשַׁעְנָא׃ אני והו מוֹשִׁיעַ חוֹסִים. הוֹשִׁיעַ אֱמוּנַי.
עַם בְּדָתְךָ דוֹרְשִׁים. זֶרַע אִיתָנַי. הַפַּעַם הַזֹּאת אוֹדֶה אֶת יְהוָה׃ רְצֵה נָא
שַׁוְעָתָם. שְׁעֵה נָא תְּפִלָּתָם. בְּפַעַם רִאשׁוֹנָה הָיֵה נָא אֱיָלוּתָם. עַם אֲשֶׁר
בְּיוֹם כְּפוּר מְפֻשָּׁע פְּדִיתָם. אוֹמְרִים וּמְהַלְלִים. אֵין קָדוֹשׁ כַּיהוָה. הַפַּעַם
הַזֹּאת אוֹדֶה אֶת יְהוָה׃
כְּהוֹשַׁעְתָּ מֵאָז עֲדָתְךָ. כֵּן הוֹשִׁיעָה אֶת־עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת־נַחֲלָתֶךָ. נְהַלְלְךָ
בְּיוֹם רִאשׁוֹן כֵּן הוֹשַׁעְנָא׃

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא׃

אֲנִי וָהוּ הוֹשִׁיעָה נָּא׃

כַּכָּתוּב: הוֹשִׁיעָה אֶת־עַמֶּךָ. וּבָרֵךְ אֶת־נַחֲלָתֶךָ. וּרְעֵם וְנַשְּׂאֵם עַד־הָעוֹלָם׃
וְנֶאֱמַר: וַיְהִיו דְּבָרַי אֵלֶּה אֲשֶׁר הִתְחַנַּנְתִּי לִפְנֵי יְהוָה. קְרֹבִים
אֶל־יְהוָה אֱלֹהֵינוּ יוֹמָם וָלָיְלָה. לַעֲשׂוֹת מִשְׁפַּט עַבְדּוֹ וּמִשְׁפַּט עַמּוֹ יִשְׂרָאֵל
דְּבַר־יוֹם בְּיוֹמוֹ: לְמַעַן דַּעַת כָּל־עַמֵּי הָאָרֶץ כִּי יְהוָה הוּא הָאֱלֹהִים. אֵין
עוֹד׃

1er jour - Jeu. 15 Tishrei

אָנָּא אֵל אֶחָד וּשְׁמוֹ אֶחָד. וּמִי יִשְׂיבֶנּוּ וְהוּא בְּאֶחָד. קָרָא שָׁמַיִם וָאָרֶץ
וַיַּעֲמִדוּ כְּאֶחָד. הוֹשִׁיעֵנוּ בַּחֲגִיגַת יוֹם אֶחָד: אָנָּא זְכֹר אָב יָרַשׁ אֶת
הָאָרֶץ וְהָיָה אֶחָד. הֵכִין לַמּוֹרְדִים לֵב אֶחָד וְדֶרֶךְ אֶחָד. לִקְרֹא כֻּלָּם בְּשֵׁם
יְהוָה וּלְעָבְדוֹ שְׁכֶם אֶחָד: הושיענו

אָנָּא זְכֹר בֵּן יָחִיד הָיָה לִפְנֵי אָבִיו אֶחָד. שְׁנֵיהֶם בְּנַסָּיוֹן הֻלְכוּ כְּאֶחָד.
נָתַתָּ כִּפֶּר תַּחְתָּיו אַיִל אֶחָד: הושיענו

אָנָּא זְכֹר אָב הוֹסִיף חֵלֶק שְׁכֶם אֶחָד. קְוֵה לְהַפְלִיט הַמַּחֲנֶה הָאֶחָד.
אָסַף בָּנָיו לְקַבֵּל מַלְכוּת שָׁמַיִם פֶּה אֶחָד: הושיענו

אָנָּא הַמַּשְׁמִיעֵנוּ בְּקוֹלוֹת וּבְרָקִים כְּאֶחָד. הַמַּנְחִילֵנוּ תוֹרָה אַחַת
וּמִשְׁפָּט אֶחָד. הוֹשִׁיעֵנוּ בַּחֲגִיגַת יוֹם אֶחָד:

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא:

אֵל יִשְׁעֲךָ צָמְאתִי וְאֶעֱרֹךְ נֶגְדֶּךָ. שַׁמֵּחַ נֶפֶשׁ עַבְדֶּךָ: נָאוֹר אַתָּה אַדִּיר הֱיֵה
לָנוּ לִישׁוּעָה. שַׁמְּחֵנוּ כִּימוֹת עִנִּיתָנוּ שְׁנוֹת רָאִינוּ רָעָה: יְשׁוּעוֹת חוֹמוֹת
וָחֵל. שִׁית לְסוּרָה וְגַלְמוּדָה. יִשְׂמַח הַר צִיּוֹן תָּגֵלְנָה בְּנוֹת יְהוּדָה: יָדְךָ
תוֹסִיף שֵׁנִית. חִישׁ לְנוֹחֲלֵי דַת אֲרִיאֵל. יָגֵל יַעֲקֹב יִשְׂמַח יִשְׂרָאֵל: צַוֵּה
יְשׁוּעוֹת יַעֲקֹב אֲשֶׁר לִישָׁעֲךָ כְּמֵהִים. וְצַדִּיקִים יִשְׂמְחוּ יַעֲלְצוּ לִפְנֵי אֱלֹהִים:
חֶבֶל נַחֲלָתְךָ תּוֹשִׁיעַ וְצִדְקָתְךָ יְשַׁגְּבוּ. וְיִשְׂמְחוּ כָּל חוֹסֵי בָךְ לְעוֹלָם יְרַנְּנוּ:
קוֹרְאִים בְּשִׂמְךָ. תְּשׁוֹבֵב לְבֵית מְנוּחָה. שָׂשׂוֹן וְשִׂמְחָה יַשִּׂיגוּ וְנָסוּ יָגוֹן
וַאֲנָחָה: בִּישׁוּעָתְךָ יְרַנְּנוּ וְרָנֵי פַלֵּט בְּחִכָּם. יִשְׂמַח יִשְׂרָאֵל בְּעוֹשָׂיו. בְּנֵי
צִיּוֹן יָגִילוּ בְמַלְכָּם: רַב לְהוֹשִׁיעַ יָרִיב רִיבָם. וְיָצִיץ לִמְצִיקָם. יִשְׂמַח צַדִּיק
כִּי חָזָה נָקָם: וְיֵדְעוּ כִּי יָדְךָ זֹאת תְּשׁוּעָתְךָ לְשַׁגֵּן. כִּי שִׂמַּחְתַּנִי יְהוָה בְּפָעָלֶךָ
בְּמַעֲשֵׂי יָדֶיךָ אֲרַנֵּן: אִמְרָתְךָ תָּקִים יֵשַׁע לֶהָחִישׁ לִפְדוּיִם. רָנּוּ לְיַעֲקֹב שִׂמְחָה
וְצַהֲלוּ בְּרֹאשׁ הַגּוֹיִם: לוֹבְשֵׁי בִּגְדֵי רִקְמָה יָרוֹנּוּ בְּכָל אֲפִיקִים. שִׂמְחוּ
בַּיהוָה וְגִילוּ צַדִּיקִים: יִרְאוּ עֲנָוִים וְיִשְׂמָחוּ. בְּהוֹשִׁיעֲךָ אֶבְיוֹנֵי. יִשְׂמַח לֵב
מְבַקְשֵׁי יְהוָה: קוֹרְאֵי מִקְרָא קֹדֶשׁ יֵשַׁע יִקְרְאוּ בְּפֶצַח. שִׂבַּע שְׂמָחוֹת אֶת
פָּנֶיךָ נְעִימוֹת בִּימִינְךָ נֶצַח: בָּרִאשׁוֹן בְּחַגָּם כְּהַיּוֹם הוֹשַׁע צוּר בְּנִיבוֹ. זֶה

Hoshaanot

Après Hallel ou Moussaf, on dit les Hosaanot. On pose un Sefer Torah sur la Bima, et l'assemblée tourne chaque jour un tour. Comme nous l'apprenions [Cf. 21 Tishrei], il faut alors veiller à tenir le Loulav de la main droite et le Etrog de la gauche, et maintenir le Etrog collé au Loulav. Vous remarquerez qu'il est très incommodant de tenir en plus un livre de prière! Nous vous proposons donc les textes des Hoshaanot – à l'exception de celles de Hoshaana Raba qui sont trop longues pour notre petit fascicule. Chaque jour, on commence par dire le texte qui suit – Lemaanakh... Puis, on passe à la page du jour correspondant. Lecteurs ashkénazes, vous trouverez la version du rite ashkénaze après les Hoshaanot séfarades.

אֶרְחַץ בְּנִקָּיוֹן כַּפָּי. וַאֲסֹבְבָה אֶת־מִזְבַּחֲךָ יְהוָה׃

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא׃

לְמַעַנְךָ אֱלֹהֵינוּ׃ לְמַעַנְךָ בּוֹרְאֵנוּ׃

לְמַעַנְךָ גּוֹאֲלֵנוּ׃ לְמַעַנְךָ דּוֹרְשֵׁנוּ׃

לְמַעַנְךָ אַדִּיר אַדִּירִים׃

לְמַעַנְךָ בּוֹרֵא רוּחַ וְיוֹצֵר הָרִים׃

לְמַעַנְךָ גְּדוֹל הָעֵצָה. מַשְׂפִּיל וּמֵרִים׃

לְמַעַנְךָ דּוֹבֵר צֶדֶק מַגִּיד מֵישָׁרִים׃

לְמַעַנְךָ הַיּוֹדֵעַ וָעֵד אִם יִסָּתֵר אִישׁ בְּמִסְתָּרִים׃

לְמַעַנְךָ וְהוּא בְאֶחָד. וּמִי יְשִׁיבֶנּוּ אֲמָרִים׃

לְמַעַנְךָ זָךְ וְנָקִי. וּמִתְבָּרֵר עִם בָּרִים׃

לְמַעַנְךָ חוֹפֵשׂ מַצְפּוּן וְחוֹקֵר כָּל חֲדָרִים׃

לְמַעַנְךָ טִפְחָה יְמִינוֹ שָׁמַיִם. וְעָשָׂה מְאוֹרִים׃

לְמַעַנְךָ יָסַד אֶרֶץ. בַּצּוּרוֹת בְּקֶעַ יְאוֹרִים׃

לְמַעַנְךָ כַּבִּיר כֹּחַ. מְכֻבָּד בָּאוּרִים׃

לְמַעַנְךָ לֹא יִתַּמּוּ שְׁנוֹתָיו לְדוֹר דּוֹרִים׃

הוֹשַׁעְנָא. הוֹשַׁעְנָא׃

"...Heureux celui qui se préoccupe d'éterniser ne fût-ce que **5 minutes** par jour, mettant de côté pour le monde futur des mérites incommensurables pour chaque mot de Torah étudié! Après s'être délecté de la douceur de la Torah, il démultipliera certainement son étude et son accomplissement des Mitsvot..."

Rav Shmouel Auerbach
(extrait de sa lettre de recommandation)

France: 01.77.38.46.78
Israël: 054.700.32.54

www.5mineternelles.com
5min.eternelles@gmail.com

DESIGNED BY G.DESIGN ©
www.guilasadoun.com / 06.19.69.84.27